

LES FICHES DE LA DÉLÉGATION EUROPE ÉCOLOGIE AU PARLEMENT EUROPÉEN

2022-2023





TOUT SAVOIR SUR LE PACTE SUR LA MIGRATION ET L'ASILE

Photo : Raphael Rychetsky / Unsplash

CONTEXTE

Lors de la dernière législature, les États membres ont été incapables de parvenir à une position commune sur la réforme du règlement de Dublin. Le « *nouveau pacte sur la migration et l'asile* » publié le 23 septembre 2020 par la Commission européenne était donc très attendu.

Ignorant complètement la position du Parlement européen adoptée en 2017, la Commission propose :

- trois **nouveaux règlements** sur la gestion de l'asile et des migrations, sur le contrôle aux frontières et sur les situations de crise et cas de force majeure ;
- la **modification** du règlement sur les procédures d'asile et du règlement Eurodac (une base de données contenant les empreintes des demandeurs d'asile) ;
- des **lignes directrices** concernant la mise en œuvre des règles de l'Union européenne relatives à la définition et à la prévention de l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers ;
- deux **recommandations** : sur les voies légales et sur un mécanisme européen de préparation et de gestion des crises liées aux migrations.

« Des cendres du camp de Moria aurait pu naître un système d'asile européen durable, protecteur, solidaire, respectueux du droit. Il n'en est rien ! Le régime d'asile européen commun et nos valeurs n'ont jamais été autant menacés : multiples atteintes aux droits des exilés, marchandages honteux avec les pays tiers, recours massif à la détention. À rebours de l'accueil inconditionnel prôné à l'égard des ukrainiens, on institutionnalise la honte ! »
Damien Carême



Contrairement à ce que nous espérons, **ce nouveau pacte n'apporte aucune solution aux drames qui se jouent aux frontières et au sein de l'Union européenne.**

Loin de remédier aux échecs du système de Dublin, il fait toujours injustement peser sur les pays situés aux portes de l'Union européenne les responsabilités d'accueil et de protection des exilé·e·s. Le recours à la détention est également renforcé.

Après plus de deux ans de négociations, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté leurs positions sur la quasi-totalité des textes du Pacte. L'accent mis sur les aspects sécuritaires des textes, au détriment de l'instauration d'une réelle solidarité entre États membres, compromet l'adoption d'une réforme ambitieuse de la politique européenne d'asile durant la présente mandature.

Aucune leçon n'a donc été tirée de l'activation historique, en mars 2022, de la directive « protection temporaire » à l'égard des ukrainien·n·es. Au lieu de prôner l'accueil inconditionnel et la protection de toutes et tous les exilé·e·s et d'instaurer une véritable solidarité entre États membres, les co-législateurs mettent en danger le régime d'asile européen commun : recours massif à la détention, multiples dérogations au droit de l'Union européenne, standards de protection diminués pour certaines catégories d'exilé·e·s, coopération renforcée avec les pays tiers.

Le groupe Verts/ALE se bat contre ces dérives et a obtenu des victoires importantes au Parlement européen : répartition équitable des exilé·e·s au sein des États membres par le biais d'un mécanisme obligatoire de solidarité, prise en compte accrue des liens familiaux et culturels des exilé·e·s, solidarité en matière de secours et sauvetage en mer, surveillance du respect des droits fondamentaux aux frontières de l'Union européenne.

NOS PROPOSITIONS POUR UN SYSTÈME D'ASILE EFFICACE ET SOLIDAIRE

Des procédures aux frontières équitables et rapides

Toute réforme du régime d'asile européen commun doit empêcher le blocage des demandeurs/euses d'asile dans des camps surpeuplés aux frontières extérieures et qu'ils/elles soient soumis·e·s à des procédures lourdes et longues, ainsi qu'à des standards de protection au rabais. L'accueil digne et la protection des demandeurs/euses d'asile doivent primer sur la détention et la dissuasion.

C'est pourquoi les Verts/ALE défendent la mise en place de procédures aux frontières équitables et rapides.

→ Les demandeurs/euses d'asile arrivant aux frontières de l'UE seraient **enregistré·e·s dans des centres d'enregistrement** communs et ouverts et seraient soumis·e·s à des contrôles de sécurité.

→ Les demandes seraient enregistrées et **traitées dans une base de données commune** accessible aux autorités nationales en charge de l'asile et à l'Agence de l'Union européenne pour l'asile.

→ Les demandeurs/euses d'asile seraient **interrogé·e·s rapidement après leur arrivée** afin d'identifier leurs besoins spécifiques et de déterminer l'État membre responsable de leur demande, en tenant compte des préférences et liens existants des demandeurs/euses d'asile.

→ **L'Agence de l'Union européenne pour l'asile** serait chargée de prendre les décisions finales en matière d'attribution et de gestion du mécanisme de répartition.

Pour répartir les demandeurs/euses d'asile équitablement, leur prise en charge ne serait plus attribuée sur la base du principe de première entrée, mais **les États membres se partageraient solidairement la responsabilité de l'accueil**.

Un véritable respect du droit européen pour créer des conditions égales pour toutes et tous les demandeurs/euses d'asile

Les demandeurs/euses d'asile ont très peu de raisons de rester dans un État membre où leurs chances d'être protégé·e·s sont plus faibles qu'ailleurs et où les conditions d'accueil sont extrêmement mauvaises. C'est pourquoi il est essentiel de mettre en place **un système d'asile où les normes communes et les standards minimaux sont respectés et appliqués** dans tous les États membres.

Aujourd'hui, les lacunes sont nombreuses à cet égard : conditions d'accueil épouvantables, refus injustifiés d'accès à une procédure d'asile ou au droit de faire appel et, parfois même, refoulements violents aux frontières. Il convient de mettre fin à ces violations immédiatement et efficacement.

L'Agence de l'Union européenne pour l'asile, qui a déjà pour mandat de conseiller et d'aider les autorités nationales à mettre en œuvre la législation européenne en matière d'asile, devrait être chargée de mettre en place **un système transparent de contrôle du respect des règles européennes en matière d'asile par les États membres**.

Sur la base de ces informations, mais aussi d'informations fournies par des organes de contrôle indépendants, la Commission devra publier des lignes directrices pour une meilleure application des règles par les États membres.

La Commission devra ouvrir des procédures d'infraction et recourir à des sanctions dès lors que des États membres ne respectent pas les valeurs et l'acquis européen.

Une solidarité européenne renforcée

Nous proposons une approche en deux étapes pour favoriser un accueil solidaire et équitable des demandeurs/euses d'asile en Europe.

→ **Le système reposera d'abord sur la solidarité volontaire**, s'appuyant essentiellement sur les centaines de villes et régions qui ont déjà déclaré leur volonté d'accueillir des demandeurs/euses d'asile. Tous les coûts réels de l'accueil seront subventionnés par l'UE, créant ainsi une incitation positive.

→ **Le système prévoira un mécanisme de solidarité obligatoire pour toutes et tous** si les offres volontaires d'accueil s'avèrent insuffisantes : les États membres devront alors augmenter leur capacité d'accueil (selon une clef de répartition équitable) et ne pourront se décharger de leur responsabilité par une simple contribution financière aux dépenses globales liées à l'accueil. Si les places continuent à manquer, la Commission européenne prendra des mesures supplémentaires pour que les États membres respectent leurs obligations en matière d'accueil.



Un système fondé sur les incitations à rester

Pour éviter que les demandeurs/euses d'asile ne se déplacent de manière irrégulière d'un État membre à l'autre (ce qu'on appelle les « *mouvements secondaires* »), le système sera **fondé sur les incitations à rester** plutôt que sur la coercition :

→ **en veillant à ce que les liens personnels et les préférences des demandeurs/euses d'asile soient pris en compte** dans la décision du pays responsable de leur prise en charge, dans la limite des capacités d'accueil disponibles ;

→ **en s'assurant que les règles et les standards d'accueil pour les demandeurs/euses d'asile soient effectivement les mêmes dans tous les États membres**, ce qui implique une supervision stricte du régime d'asile européen commun et la création d'un mécanisme de contrôle transparent.

Le groupe Verts/ALE ne cessera de défendre ces propositions : le Pacte sur la migration et l'asile ne doit pas être adopté s'il rime avec détérioration des règles actuelles et multiplication des atteintes flagrantes aux droits des exilé·e·s et aux valeurs de l'Union européenne.

Pour aller plus loin

[Dublin, c'est quoi ? \(vidéo\)](#)

[Nos propositions pour un système d'asile efficace et solidaire \(texte complet\)](#)

[Communication de la commission sur son pacte sur la migration et l'asile](#)



TOUT SAVOIR SUR LE PAQUET DE LUTTE ANTIBLANCHIMENT

Le blanchiment d'argent est l'un des [crimes économiques](#) les plus répandus dans le monde aujourd'hui. On ne compte plus les scandales de blanchiment d'argent impliquant des banques, clubs de football, institutions financières, célébrités ou oligarques russes. Rien qu'en 2021, nous avons eu les Pandora Papers, les révélations d'OpenLux, les scandales des visas dorés à Malte et à Chypre... Au Parlement, **Damien Carême** et **Gwendoline Delbos-Corfield** se sont battu·e·s pour obtenir des rapports ambitieux sur le sujet et les résultats sont au rendez-vous.

« Mieux lutter contre la criminalité financière organisée et récupérer l'argent sale qui échappe à tout contrôle, c'est assurer la justice fiscale et sociale. Pour mettre un terme à ces pratiques qui déstabilisent l'économie européenne et minent la confiance dans nos démocraties, les Verts/ALE exigent transparence et efficacité. » Damien Carême



LE BLANCHIMENT, C'EST QUOI ?

Le [blanchiment d'argent](#) désigne l'action visant à dissimuler la provenance d'argent acquis de manière illégale (détournements de fonds publics, activités mafieuses, trafic de drogue ou d'armes, corruption, fraude fiscale, criminalité environnementale...) afin de le réinvestir dans des activités légales comme, par exemple, la construction immobilière.

Les montants d'argent blanchis sont astronomiques : ils représentent [2 à 5 % du PIB mondial](#), soit environ 1 600 à 4 000 milliards de dollars par an, selon l'ONU. En prenant la valeur haute de 4 000 milliards, c'est 8 fois le budget de la France et encore, ces chiffres sont largement sous-estimés.

CONTEXTE

Depuis 1991, cinq Directives antiblanchiment ont été adoptées au niveau européen - la dernière date de 2018 - mais les États membres les ont appliquées de manière très disparate.

En juin 2021, la Cour des comptes européenne a publié un rapport alarmant sur les manquements en matière d'application des règles antiblanchiment dans l'Union européenne. Il constate que les organes européens disposent d'outils limités pour assurer l'application de la législation et que le cadre de surveillance actuel est fragmenté et mal coordonné.

Le mois suivant, la Commission européenne a présenté un paquet de mesures pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ce que notre groupe demandait depuis longtemps. Le 28 mars, le Parlement européen a adopté sa position sur ce paquet.

NOS VICTOIRES

Grâce au travail de **Damien Carême** et **Gwendoline Delbos-Corfield** et de leurs collègues Verts/ALE en commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), plusieurs belles avancées ont pu être obtenues sur les différents dossiers du paquet :

1 L'Union européenne disposera désormais d'une Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (AMLA). Les institutions financières les plus exposées au blanchiment d'argent seront soumises à une surveillance directe au niveau européen. La nouvelle Autorité sera chargée de coordonner et contrôler les cellules antiblanchiment nationales. Dans la pratique, si un État membre se montre négligent vis-à-vis du blanchiment, l'AMLA peut intervenir et enquêter de son propre chef. Elle peut aussi dresser une liste noire des pays-tiers et des banques ou autres institutions financières qui constituent un risque particulier de blanchiment d'argent pour l'Union européenne. Cette liste, loin des considérations politiques qui polluent la liste similaire de la Commission, permettrait à l'Union européenne de protéger son système financier contre des menaces spécifiques. La position du Parlement indique clairement que l'AMLA doit avoir des ressources « stables et suffisantes » qui lui permettront de mener ses missions à bien.



« La création d'une autorité européenne contre le blanchiment d'argent est une excellente nouvelle. C'est un combat politique de longue date des Verts. Le Parlement européen devra ensuite s'assurer que cette autorité soit dotée de moyens suffisants pour agir et que les États membres coopèrent avec elle. »

Gwendoline Delbos-Corfield

2 Jusqu'à présent, il y avait quasiment autant de législations antiblanchiment que d'États membres.

L'existence de standards différents ainsi que l'insuffisante coordination entre les cellules antiblanchiment nationales facilitaient l'injection de nombreux flux illicites dans l'économie européenne. Exemple caricatural de ce manque d'harmonisation : les visas dorés qui ont, notamment, fait scandale à Malte ou à Chypre. En échange d'un investissement dans le pays, une personne pouvait obtenir un titre de résidence sans même devoir y résider ! Le Parlement a obtenu l'interdiction de ces pratiques privilégiées par les oligarques russes.

3 Le [scandale de la FIFA](#) ou encore les risques avérés de contournement des sanctions européennes via les crypto-actifs ont montré que l'argent sale ne se cantonne pas aux banques. La position du Parlement permet de s'assurer que d'autres secteurs à risque soient inclus dans la liste des entités assujetties - catégories de professionnel·le·s qui sont tenu·e·s d'effectuer des contrôles de vigilance à l'égard de leur clientèle et de signaler toute transaction suspecte aux autorités. Les fournisseurs de crypto-monnaies, les négociants en produits de luxe et les clubs de football de haut niveau feront partie des nouvelles catégories contrôlées. Des contrôles plus stricts s'appliqueront aussi sur les personnes politiquement exposées, élu·e·s et responsables politiques et leurs familles. Sans négliger l'importance de l'argent liquide, le Parlement a introduit un seuil de 7 000 euros pour les transactions en espèces, limitant le risque lié à ces paiements.



4 Le Parlement demande également que l'Union européenne dispose de registres permettant l'identification des propriétaires de tous les biens immobiliers, les voitures de luxe, les jets et les yachts. Cette victoire verte est un grand pas en avant dans notre lutte pour plus de transparence et nous rapproche d'un registre européen plus généralisé de tous les biens et actifs de grande valeur, comme demandé par les ONG depuis des années. Dans le cadre des sanctions contre la Russie, c'est l'assurance de pouvoir confisquer efficacement les propriétés des individus sanctionnés !

5 Nous avons obtenu qu'en plus des autorités de contrôle, les journalistes, les ONG, les universitaires - autant de lanceuses et lanceurs d'alerte potentiel·le·s - soient considéré·e·s comme ayant un intérêt légitime à accéder automatiquement et gratuitement à ces registres où figurent les noms des véritables propriétaires des sociétés et des trusts. Le journalisme d'investigation, les recherches académiques et le plaidoyer de la société civile pourront donc faire leur travail et exposer publiquement celles et ceux qui prospèrent dans l'ombre.

TOUT SAVOIR SUR LES TAXES JUSTES POUR AUGMENTER LE BUDGET DE L'UE

Bien que particulièrement alarmant, le dernier rapport du GIEC rappelle que « [nous disposons collectivement de suffisamment de connaissances, d'outils et de capitaux mondiaux](#) » pour faire face à l'urgence climatique. Ce qui nous manque aujourd'hui, et les attaques de la droite à l'encontre du Pacte vert européen le soulignent, c'est de la volonté politique. Et c'est également le cas dans le domaine de la fiscalité : les investissements nécessaires pour réaliser la transition écologique sont immenses ([1 000 milliards d'euros par an pour atteindre les objectifs de 2030](#)) et ceux réalisés jusqu'à présent ne sont pas à la hauteur des enjeux. En Europe, cela fait plus de dix ans que la taxe sur les transactions financières a été proposée, mais face à l'opposition des États rien n'a été fait. Pire, certains impôts qui permettaient de rééquilibrer les richesses, comme l'Impôt sur la fortune (ISF) en France, ont tout bonnement été supprimés au niveau national. Pour être à la hauteur de ses ambitions climatiques et sociales, l'Union européenne a, aujourd'hui, besoin de la mise en place d'une fiscalité juste.

« Comment peut-on encore légitimer des niveaux de fortune aussi concentrés dans les mains de quelques-uns quand, par exemple, un tiers des Français·e·s vit avec 100 euros après le 10 du mois ? Et, surtout, comment peut-on accepter que plus une personne est riche, moins elle paye d'impôts ?

De nombreux appels émergent en Europe et dans le monde pour faire (enfin) contribuer les grandes multinationales et les plus riches, tant ils accumulent des fortunes colossales sans payer leur juste montant d'impôt. Ce sont des économistes parmi les plus renommé·e·s qui y invitent. »
David Cormand



« Dans un monde en crise où chaque milliard compte pour aider les plus fragiles et répondre au défi climatique et environnemental, laisser perdurer de telles distorsions de traitement est criminel. L'Union européenne doit d'urgence replacer la question fiscale au centre du débat politique, non pas pour taxer plus mais pour taxer mieux et offrir un nouveau contrat social aux citoyen·ne·s »
Claude Gruffat

CONTEXTE

Si l'inégalité des richesses s'accroît depuis des décennies dans la plupart des économies mondiales, la pandémie puis la crise énergétique n'ont rien arrangé « [en touchant de manière disproportionnée les ménages à faibles revenus, ainsi que les travailleurs les plus jeunes, les moins qualifiés et les femmes](#) ». Dans le même temps, d'après Oxfam, « [les 1 % les plus riches ont capté près de deux fois plus de richesses que le reste de l'humanité](#) ». La pandémie a même fait émerger [un nouveau milliardaire toutes les 30 heures](#), pendant que des millions sombraient dans la pauvreté.

Dans un esprit de justice redistributive, on pourrait imaginer que plus on est riche et plus on est taxé. Dans les faits, en France, il n'en est rien : « [pour les foyers très riches, l'impôt est régressif. Le taux effectif payé par les 0,1 % les plus fortunés diminue à mesure que l'on grimpe dans l'échelle des revenus, passant de 46 % à l'entrée de cette population à 26 % pour les 75 foyers du sommet de la pyramide](#) ».

Par ailleurs, non seulement les ultrariches ont gagné plus, mais ils ont aussi pollué plus, avec les conséquences que l'on connaît pour le reste de l'humanité. Une étude souligne, en effet, que le [mode de vie des 0,5 % les plus aisés émet autant de CO₂ que celui des 50 % les plus pauvres, au niveau mondial](#).

Fiscalité et politiques climatiques et environnementales sont donc étroitement mêlées. Les impôts collectés via les taxes peuvent être employés pour financer des politiques publiques de transition juste comme la rénovation des bâtiments, par exemple. Or, aujourd'hui, le budget de l'Union européenne est ridiculement faible et provient à 75 % des contributions des États membres. Seuls 25 % du budget proviennent de ses « ressources propres », c'est-à-dire ses propres recettes fiscales : c'est un véritable enjeu démocratique pour le Parlement européen de reprendre le contrôle sur sa fiscalité. Un renforcement du budget de l'Union européenne permettrait de financer ses ambitions climatiques, de rembourser l'emprunt du plan de relance et d'assurer plus de justice fiscale en faisant payer celles et ceux qui échappent aujourd'hui à l'impôt. Zoom sur les différentes taxes qui pourraient être mises en place.

EXEMPLES DE TAXES JUSTES

Taxe sur les transactions financières

La taxation des transactions financières (TTF) a été suggérée au lendemain de la crise de 1929 par l'économiste John Maynard Keynes qui envisage cette taxe [pour ralentir les opérations spéculatives des investisseurs](#).

Elle est reprise en 1972 et développée par James Tobin et est depuis également connue sous le nom de taxe Tobin.

Il s'agit d'[une taxe à un taux infime](#) (0,1 % pour les actions et 0,01 % pour les produits dérivés) dont devraient uniquement s'acquitter les opérateurs financiers.

Cette taxe permettrait de « [rendre plus chers et donc décourager les investissements spéculatifs à court terme qui n'apportent rien à l'économie réelle et favoriser, au contraire, indirectement, les investissements productifs à long terme](#) ». Elle [présente de nombreux avantages](#) : assiette large, taux faible qui n'engendre pas de distorsions, revenus élevés moyennant un coût de collecte modique et fort caractère redistributif.

Au niveau européen, la Commission a proposé un projet de TTF dès septembre 2011. Depuis 2013, [10 pays membres de l'Union européenne travaillent dans un processus de coopération renforcée pour l'introduire](#), sans aucun succès jusqu'à présent.

Pourtant, la taxe pourrait rapporter gros : une étude estime qu'une TTF appliquée aux pays du G20 rapporterait entre 162 et 270 milliards d'euros par an, voire [plus de 400 milliards](#) d'euros (avec l'inclusion des transactions intra-journalières et du trading à haute fréquence).

C'est [plus du double du montant total de l'aide au développement dans le monde](#), qui a atteint 194 milliards d'euros en 2022.



« Une taxe sur les transactions financières est populaire, juste, et n'altère en rien l'économie du quotidien. Elle existe déjà dans plusieurs pays de l'Union et son harmonisation à l'échelle des 27 ne demande que du courage politique. »
David Cormand

ISF climatique

En Europe, [les 1 % les plus riches détiennent 32 % de la richesse nette totale](#), alors que la moitié la plus pauvre de tous les ménages ne détient qu'environ 4,5 % de la richesse nette totale. Dans le même temps, le patrimoine financier des plus riches a une empreinte carbone très importante : à elles seules, « *les émissions de CO₂ associées au patrimoine financier détenu par les ménages assujettis à l'ISF en 2017 représentent environ un tiers de l'ensemble des émissions associées au patrimoine financier des ménages français* ».

Comme le souligne Greenpeace, « *la fiscalité des ménages doit donc évoluer dans deux directions complémentaires : [augmenter la contribution des ménages les plus riches et intégrer les disparités d'empreinte carbone associées à la consommation comme au patrimoine, notamment financier](#) ».* Il serait donc judicieux de mettre en place un ISF climatique qui pourrait s'inspirer de celui que nous avons en France en 2017, en lui ajoutant une composante carbone. Pour diminuer le montant à reverser à l'État, les plus riches seraient alors incités avoir des placements financiers à plus faible empreinte carbone. Un tel ISF climatique permettrait de [rapporter environ 10 milliards d'euros à la France](#), soit un peu plus que le déficit annuel d'investissements publics dans la transition écologique. C'est d'ailleurs une demande de la Convention citoyenne pour le climat.

Taxe sur les plus-values

Une plus-value, c'est le profit qui est fait lorsque [la valeur de quelque chose possédé augmente par rapport à son prix initial](#). Par exemple, une maison achetée à 200 000 euros et qui a, plusieurs années plus tard, une valeur de 500 000 euros, permet de gagner une plus-value de 300 000 euros. Seulement, tandis que le salaire des travailleuses et des travailleurs est taxé chaque mois, les taxes sur les plus-values sont beaucoup plus faibles : une travailleuse ou un travailleur qui gagne un salaire brut annuel de 30 000 euros paiera en moyenne 39 % d'impôts et de sécurité sociale, alors que la personne qui a réalisé 300 000 euros de profit en vendant paiera, en moyenne, seulement 19 % de taxe dans l'Union européenne. Des plus-values peuvent également être [réalisées lorsque la valeur d'un actif financier augmente](#).

La faible taxation des plus-values bénéficie principalement aux plus riches : ce sont eux qui peuvent investir dans des biens qui prennent de la valeur et posséder des actions d'entreprises. Or [le prix des actions a augmenté plus rapidement que les salaires](#) et même plus vite que les prix de l'immobilier. Par conséquent, il est possible aujourd'hui de gagner plus d'argent avec des actions qu'en travaillant et le système fiscal renforce ce fait.

La plupart des pays de l'Union européenne taxent peu les plus-values. Pire, la Belgique, le Luxembourg, la Slovénie, la Slovaquie et la République tchèque ne les taxent pas du tout. Un impôt de 40 % sur les plus-values permettrait, rien que pour les plus-values des actions négociées des entreprises les plus polluantes (Exxon, Shell, Total et BP), de récolter [près de 140 milliards de dollars](#). Cela représente presque 3 fois les [dépenses publiques espagnoles](#) en matière d'éducation.

Taxe sur le rachat des actions

Le rachat d'action sur le marché est un moyen de [redistribuer les profits d'une entreprise à ses actionnaires](#) : « *en augmentant la valeur des titres et en renforçant leur cours boursier, d'une part, et en offrant des liquidités aux épargnants désirant céder leurs titres. Le rachat d'actions conduit [...] à réduire le nombre de titres en circulation sur le marché et à concentrer l'actionnariat de la société, voire à progressivement en exclure les petits porteurs* ». Taxer ces rachats d'action inciterait, à l'inverse, les entreprises à [investir davantage ou à augmenter les salaires](#).

Depuis janvier 2023, les entreprises américaines paient une taxe de 1 % sur le rachat de leurs propres actions. Les GAFAs sont actuellement les plus gros acheteurs de leurs propres actions. Dès l'année prochaine, cette taxe devrait [rapporter environ 10 milliards de dollars au Trésor américain](#).

Selon une étude, les grandes entreprises européennes se sont massivement tournées vers les rachats d'actions depuis la pandémie. Ils ont ainsi atteint [70 milliards d'euros au premier semestre 2022 en Europe et 15 milliards en France](#). C'est plus de trois fois plus qu'au cours de la même période l'an dernier, avec des montants très élevés pour certaines entreprises comme [3 milliards pour TotalEnergies sur un semestre, 1,8 milliard pour ArcelorMittal, 1,6 milliards pour AXA et 1 milliard pour LVMH](#). Les montants que pourraient rapporter une telle taxe sont donc loin d'être négligeables.

Taxe sur les retenues à la source

Une retenue à la source désigne, entre autres, la situation « *dans laquelle un investisseur résidant dans un État membre de l'Union européenne est redevable de l'impôt sur les intérêts ou dividendes perçus dans un autre État membre* ». Actuellement, les procédures de retenue à la source appliquées dans chaque État membre sont très diverses. Les investisseurs doivent jongler avec plus de [450 formulaires différents dans l'ensemble de l'Union européenne](#) et les pertes fiscales liées à des mauvaises pratiques (double remboursement) ont été estimées à 150 milliards d'euros pour la période 2000-2020.

En outre, les multinationales exploitent les différences entre les systèmes fiscaux nationaux pour [orienter leurs flux de revenus vers les États membres où les retenues à la source sont les plus faibles](#), voire nulles. Tout comme les tarifs d'importation communs du marché intérieur, il semblerait aujourd'hui logique de [réviser les deux directives européennes qui régissent les retenues à la source](#) (la directive « mères-filiales » (PSD) et la directive « intérêts et redevances » (IRD)), pour avoir une taxe harmonisée et contrer ces pratiques des multinationales. Cette taxe devrait être [au minimum de 10 %](#) pour avoir les effets escomptés. Elle pourrait alors rapporter entre [10 et 15 milliards d'euros](#), sans compter les pertes fiscales évitées. Les États membres ne reverseraient la taxe au budget de l'Union européenne que si les revenus proviennent de la taxe commune et non de la taxe nationale déjà existante.

Taxe sur les superprofits

Alors que les prix de l'énergie et des denrées alimentaires n'ont cessé de flamber ces derniers mois, les entreprises de ces secteurs se sont particulièrement enrichies et leurs actionnaires également. Qu'il s'agisse des énergies fossiles, de l'alimentation, des transports, de la pharmacie ou des grandes entreprises technologiques, « *il est temps de cesser de permettre aux grandes entreprises de faire des profits aux dépens de la planète et des citoyens - qui doivent faire face à une inflation croissante partout en Europe et à des factures astronomiques* ».

La taxe sur les superprofits que nous proposons vise les multinationales dont les bénéfices nets de l'exercice 2022 ont augmenté de plus de 10 % par rapport aux cinq dernières années. Leurs bénéfices extraordinaires pourraient [être taxés à hauteur de 50 % minimum](#). Les entreprises et les multinationales qui appartiennent à des

secteurs à forte intensité énergétique (tels que l'alimentation et les combustibles fossiles) devraient payer une contribution supplémentaire pour les investissements qui favorisent la transition écologique. Les revenus perçus devront être réinvestis dans des mesures sociales et pour la réalisation d'une transition écologique juste.



« 50 %, c'est l'augmentation du chiffre d'affaires de Total en 2022. Mais zéro, c'est le montant payé par Total au titre de l'impôt sur les sociétés en France depuis 2020.

Il est urgent que cet argent qui dort dans les poches des actionnaires soit mis à la disposition des plus fragiles qui peinent à faire face à ce choc des prix qui va durer pour les cinq à dix ans à venir. Il s'agit d'un enjeu social, d'un choix de société. Nous devons limiter le système concentrationnaire de richesses et donc d'appauvrissement du plus grand nombre. » Claude Gruffat

Nos demandes

En juin 2023, la Commission européenne a présenté un nouveau panier de ressources propres pour renforcer le budget européen, mais celui-ci n'est malheureusement pas à la hauteur des besoins financiers et budgétaires de l'Union et ne contribue pas à plus de justice fiscale.

Nous demandons ainsi de :

- mettre en place l'ensemble des taxes mentionnées ci-dessus,
- instaurer un fléchage transparent des fonds récoltés et de leur utilisation,
- consacrer l'ensemble des revenus de ces taxes à des mesures de justice sociale et de transition écologique,
- œuvrer pour l'adoption de taxes similaires au niveau international,
- accroître la transparence du montant et de l'utilisation des fonds récoltés dans le cadre de la taxe sur les superprofits dans le domaine de l'énergie.



TOUT SAVOIR SUR LE VERDISSEMENT DU BUDGET EUROPÉEN

Pour faire face à l'Inflation Reduction Act (IRA) des États-Unis qui prévoit de consacrer 370 milliards de dollars à des mesures de soutien à la politique industrielle verte du pays, la Commission européenne a proposé son propre plan industriel en 2022.

Alors que ce dernier est toujours en discussion, la société civile s'inquiète déjà de la faiblesse de la réponse européenne et notamment des 10 milliards d'euros annoncés à l'approche de la révision du budget européen.

Quelle part du budget européen sommes-nous prêts à consacrer pour être en phase avec nos ambitions climatiques et environnementales ?

Comment assurer un suivi et une évaluation des fonds consacrés et de leur impact réel ?

Zoom sur le verdissement du budget européen qui aura un impact décisif pour débloquer les investissements nécessaires à la réussite de la transition écologique.

« Pour la période 2021-2027, 30 % du budget doivent être alloués à la protection du climat. Ce chiffre est déjà insuffisant, compte tenu de l'urgence et des moyens nécessaires à une bifurcation écologique. Mais c'est encore pire si on prend en compte le retard accumulé sur le Cadre Financier Pluriannuel précédent, et si rien n'est fait pour corriger les critères d'évaluation de la Commission qui colorent en « vert » des dépenses qui ne le sont pas. » David Cormand



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Selon l'Institut de l'Économie pour le climat (I4CE), la budgétisation verte consiste en « un ensemble d'outils destinés à aider les gouvernements à aligner les budgets publics sur les objectifs climatiques et environnementaux.

Depuis la mise en œuvre du premier exercice de budgétisation verte au Népal en 2011, plus de 60 pays, dont 12 États membres de l'Union européenne, ont mis en œuvre cette pratique ».

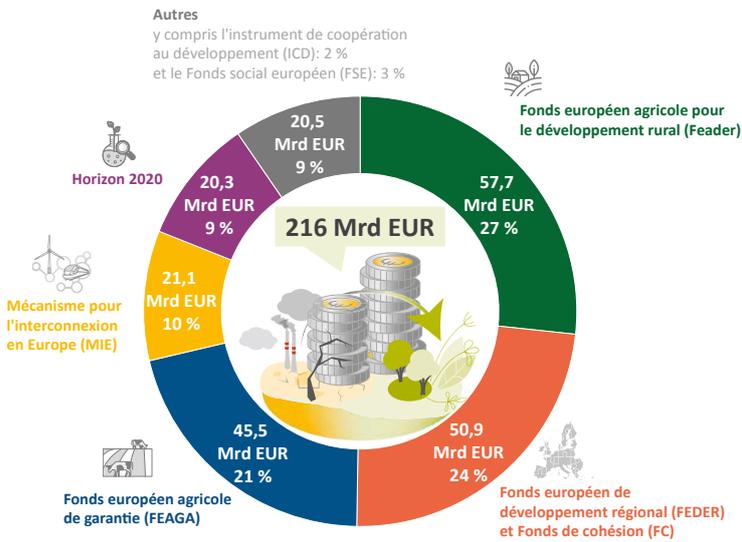
L'Union européenne fonctionne avec un budget pluriannuel d'une durée de 7 ans, appelé Cadre financier pluri-annuel (CFP). Cette durée permet d'avoir une visibilité sur les engagements budgétaires et les priorités politiques sur du moyen terme.

Le CFP est négocié entre le Parlement européen et le Conseil, c'est-à-dire les États membres, et doit être adopté par la majorité du Parlement et à l'unanimité des États.

Il y a presque 10 ans maintenant, l'Union européenne s'est engagée à consacrer au moins 20 % de son budget 2014-2020 à l'action pour le climat.

Actuellement, et grâce à la pression des écologistes lors des négociations sur le budget 2021-2027, l'Union européenne consacre 30 % de son budget total aux dépenses climat et prévoit, pour la première fois, un objectif de 10 % de son budget pour préserver la biodiversité d'ici 2027. À cela s'ajoutent les 750 milliards d'euros du plan de relance, dont 37 % sont dédiés au climat.

Contributions climatiques au titre du budget 2014-2020



Source du graphique Cour des comptes européenne, sur la base du [2020 Annual Management and Performance Report for the EU budget](#) de la Commission européenne.

attribué un coefficient de 40 % ou 100 %, méritent bien ce coefficient.

Et c'est là que le bât blesse. La Cour des comptes européenne affirme en 2022 que l'objectif de la Commission européenne d'atteindre 20 % de dépenses climat pour le budget 2014-2020 n'a pas été réalisé. Sur les 216 milliards d'euros déclarés comme dépenses climatiques par la Commission, au moins 72 milliards d'euros ne le seraient pas. La part du budget européen consacrée au climat n'aurait été que de 13 % pour cette période.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET DÉPENSES CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

La Politique agricole commune (PAC), mise en place en 1962, a été incapable, malgré les réformes successives, de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur. Elle représente pourtant près de 40 % du budget de l'Union européenne !

Comme le souligne la Cour des comptes, 80 % des surestimations de la Commission européenne sont liées à la PAC et 60 milliards d'euros déclarés comme dépenses climat, ne le sont pas dans les faits.

La Cour des comptes rappelle que « la quantité de gaz à effet de serre émise par les exploitations agricoles de l'Union européenne n'a pas diminué depuis 2010 ». Elle détaille, fonds par fonds, les surestimations qui ont été faites et argumente à chaque fois pourquoi elle considère qu'il ne s'agit pas de dépenses climat.

Certains des arguments de la Cour des comptes sont néanmoins contestables, comme ceux sur l'agriculture biologique, mais, dans l'ensemble, elle dresse un constat plutôt pertinent de l'impact de la PAC sur le climat.



« La dernière réforme de la PAC n'a pas pris à bras le corps la question du climat et de la biodiversité.

Le verdissement de la PAC est une imposture. Il est urgent de repenser cette politique européenne et de développer l'agroécologie, pour que le tiers du budget européen ne soit pas principalement consacré à soutenir l'agro-industrie qui menace aujourd'hui le monde agricole sur les plans économiques, sociaux, climatiques et environnementaux. »

Benoît Biteau

L'IMPORTANCE DU SUIVI DES DÉPENSES CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Mais la question qui se pose alors est celle de la définition d'une dépense « verte ». L'Union européenne a choisi d'adopter une méthode qui « affecte un coefficient de 0 %, de 40 % ou de 100 % à chaque dépense budgétaire suivant que sa contribution à la lutte contre le changement climatique et à la protection de la biodiversité est nulle, partielle ou totale (il n'y a pas de contribution négative) ».

Cette méthode présente une première limite car une mesure bonne pour le climat peut avoir des impacts négatifs pour la biodiversité.

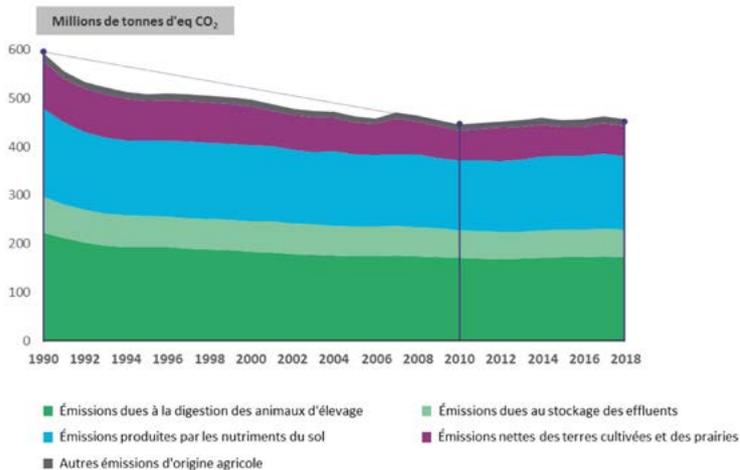
Surtout, de nombreuses dépenses liées au budget européen sont négatives pour le climat et pour la biodiversité.

L'IDDRI le résume bien : peu importe la part climat du budget européen « il faudra s'assurer que le reste du budget ne finance pas des pratiques en contradiction avec la transition écologique ».

Ainsi, si l'Union européenne dépense 30 % de son budget dans des mesures climat, mais dans le même temps, consacre 35 % de son budget à des mesures qui ont un impact négatif sur le climat, le verdissement de son budget aura eu un effet très limité sur la réduction effective des émissions.

Au-delà même des limites de la méthode en place, la question du suivi des dépenses est centrale. En effet, il est essentiel de vérifier que les dépenses qui ont été considérées comme vertes par la Commission, et auxquelles on a

Émissions nettes de gaz à effet de serre d'origine agricole dans l'EU-27 depuis 1990



En plus de la PAC, les investissements dans des infrastructures fossiles ne peuvent décernement pas être considérées comme des investissements pour le climat.

La Cour des comptes révèle que « *certaines ports maritimes, ports intérieurs ou voies navigables disposent de [terminaux pour gaz naturel liquéfié](#) [qui ont bénéficié] d'un coefficient de 40 % » de la part de la Commission.*

Source : [Cour des comptes européenne](#), sur la base des inventaires des gaz à effet de serre de l'EU-27 pour les années 1990 à 2018

Nos demandes

- Réviser la méthodologie de calcul des dépenses climat et biodiversité pour intégrer les dépenses ayant un impact négatif sur le climat et la biodiversité.
- Mettre en place les diverses recommandations de la Cour des comptes européenne pour que les dépenses climat et biodiversité ne soient plus surestimées.
- Réadapter les ambitions du CFP actuel lors de sa révision, afin de compenser le manque de dépenses climat sur le CFP 2014-2020.
- Mettre en place l'ensemble des objectifs de la Stratégie de la Ferme à la Fourchette et les autres législations visant à promouvoir la protection de la biodiversité.
- Interdire tout investissement dans les projets et infrastructures fossiles.





TOUT SAVOIR SUR LES MÉGA BASSINES

Loin d'être un enjeu purement français, le développement des méga bassines pour irriguer les champs pose aussi problème à l'échelle européenne : il va à l'encontre du droit européen et concerne d'autres États membres. Suite à l'été 2022, [le plus chaud enregistré à ce jour en Europe](#), la gestion de l'eau, sa préservation et son partage sont plus importants que jamais. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation inédite. « [Compte tenu de l'état des nappes souterraines](#), encore bas pour la saison, de nombreux départements ont décidé de poursuivre les restrictions d'eau, parfois jusqu'en janvier, voire mars. »

« Les écologistes ne sont opposés ni à l'irrigation ni au stockage de l'eau. Ils s'opposent aux méga bassines qui répondent à des logiques de pression de groupes d'intérêt qui souhaitent étendre leur privilège d'accès à l'eau, au détriment de tous les autres usagers, de la biodiversité et de la qualité des sols. » Benoît Biteau



UNE MÉGA BASSINE, C'EST QUOI ?

Les méga bassines sont de gigantesques ouvrages de stockage d'eau destinées à répondre aux besoins de l'agriculture intensive, notamment en période estivale. Elles sont censées être remplies durant la période hivernale - période durant laquelle on considère, à tort, que les nappes sont pleines - pour pouvoir irriguer des cultures fortement consommatrices en eau (comme le maïs) lors des périodes de sécheresse.

Pour vous donner une idée de la taille de ces ouvrages, la dernière méga bassin en construction en France devrait s'étendre sur 16 hectares et contenir l'équivalent de 288 piscines olympiques remplies d'eau issue des nappes souterraines.

En France, plusieurs méga bassines ont déjà été construites, malgré des procédures judiciaires en cours et l'illégalité de 16 de ces projets, confirmée par le Tribunal administratif de Poitiers. Près de 200 projets de méga bassines sont actuellement envisagés en Poitou-Charentes.



« Les écologistes souhaitent une agriculture qui respecte le travail des paysannes et des paysans autant que l'environnement, une agriculture qui tient compte du dérèglement climatique. Les méga bassines, c'est tout le contraire et c'est pourquoi nous demandons un moratoire sur leur construction. » Yannick Jadot

Les [pressions sur la ressource en eau](#), via de fortes captations pour les usages agricoles, se font surtout sentir en Grèce, en France, en Hongrie, dans le sud de l'Italie et en Espagne. La France s'est inspirée de l'Espagne pour construire ses méga bassines, alors que ce pays est l'exemple parfait de ce qu'il faut éviter en matière d'irrigation. En Espagne, on trouve des méga bassines en [Catalogne, en Aragon](#), en [Andalousie](#), à [Valence](#)... Dans la région de Castille, une méga bassine d'un million de mètres cubes et s'étendant sur l'équivalent de [22 terrains de foot](#) va être construite.



« Une juste répartition de la ressource en eau est une urgence. Pour y parvenir, au-delà de mieux partager la ressource entre les agricultrices et agriculteurs, il faut passer de l'agriculture productiviste, à bout de souffle et sous perfusion indécente d'argent public, à l'agroécologie. Elle seule peut garantir une gestion durable de notre ressource en eau. » Claude Gruffat

POUR UNE JUSTE RÉPARTITION DE L'EAU

Les méga bassines, c'est l'accaparement par une minorité d'agricultrices et d'agriculteurs de la ressource en eau, qui est, pourtant, un commun naturel et vital. L'idée de « communs naturels » permet une approche différente à la nature, qui n'est plus seulement perçue comme nécessaire pour répondre aux besoins de l'humanité. La nature est, en réalité, constituée d'un ensemble d'écosystèmes où interagissent plusieurs espèces et qui mérite d'être défendu en tant que tel. La notion de « communs » est aussi associée à la notion de partage. Or, en France, il est presque impossible pour une nouvelle agricultrice ou un nouvel agriculteur non-héritier d'une exploitation familiale d'obtenir un [droit d'irrigation](#). L'eau n'est pas équitablement partagée. Environ [90 % des surfaces](#) sont en modèle pluvial, c'est-à-dire sans système d'irrigation : seule la pluie arrose les cultures.

Les quantités d'eau captées pour ces quelques bénéficiaires via ces méga projets, sont considérables. Par exemple, en région Nouvelle-Aquitaine, environ 13 % des surfaces agricoles sont irriguées, mais elles mobilisent 900 000 m³ d'eau, soit presque [trois fois la consommation d'eau potable](#) de l'ensemble des 6,5 millions d'habitants de la région. Dans l'Union européenne, le [secteur agricole est celui qui consomme le plus d'eau](#) : il représente 40 à 60 % de la consommation. En Italie, par exemple, [70 % de l'eau captée du Pô](#) l'est pour des usages agricoles.

Les agricultrices et les agriculteurs ayant recours aux méga bassines pratiquent une agriculture productiviste de monocultures (majoritairement le maïs). Pour elles et eux, l'eau n'est qu'un intrant supplémentaire dans leur système de production aux côtés des fertilisants et des pesticides de synthèse. À l'opposé de ce modèle agricole éculé, responsable des dysfonctionnements que nous observons aujourd'hui (endettement des agricultrices et des agriculteurs, diminution de la qualité des sols, impacts sur le climat, la santé et la biodiversité de l'utilisation des pesticides, pollution liée à la trop grande utilisation d'engrais, vulnérabilité au changement climatique, etc.), l'agroécologie repose, elle, sur une utilisation responsable de l'eau. En s'adaptant aux conditions du territoire où elle s'implante, en cultivant des variétés rustiques (comme le « maïs population ») adaptées pour résister aux sécheresses, elle assure une gestion plus réfléchie et durable de notre ressource en eau.

UNE RESSOURCE RARE À PRÉSERVER

Au-delà d'un problème d'égal accès à la ressource, les méga bassines mettent doublement l'eau en danger : à la fois vis-à-vis de sa quantité et de sa qualité. La quantité d'eau pompée depuis les nappes souterraines est très grande, l'agriculture intensive pratiquée dégrade les sols et [empêche l'eau de s'infiltrer](#) en profondeur. La fertilité des sols diminue donc et les nappes souterraines ont encore plus de difficultés à se remplir suite à une période de sécheresse.

De plus, l'eau ainsi stockée est exposée au soleil, à l'évaporation, à la prolifération bactérienne et d'algues. D'après Joëlle Lallemand¹, « les études envisagent des [taux d'évaporation possibles entre 10 et 70 %](#) » selon les conditions environnementales. Une étude évaluait un [taux d'évaporation compris entre 40 % et 60 %](#) dans des méga bassines américaines. Si la fourchette reste large, on peut sans peine imaginer que le taux d'évaporation sera de plus en plus important avec la multiplication des canicules. Et, même si ce n'était que 10 % de 288 piscines olympiques, cela fait quand même 28 piscines olympiques qui s'évaporent, afin de permettre à une minorité d'agricultrices et d'agriculteurs de contourner les réglementations sur les captages d'eau en été.



1. Anno Clémence, La mobilisation du collectif « Bassines Non Merci ! » face à l'application partielle de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE 2000/60/CE) dans le bassin-versant de la Sèvre-Niortaise-Marais Poitevin (Nouvelle-Aquitaine), 2021, p. 51



De nombreux recours sont encore en cours d'instruction, beaucoup de projets de méga bassines ont déjà été condamnés par la justice. Plusieurs juges se sont, en effet, prononcés contre l'autorisation administrative et ont ainsi reconnu l'urgence de préserver le milieu naturel et les espèces. Par exemple, en mai 2022, la Cour administrative d'appel de Bordeaux [a jugé illégal le projet des cinq bassines](#) détenu par l'Association syndicale d'irrigation des Roches.

IMPACT SUR LE MILIEU MARIN

Les méga bassines ne concernent pas uniquement le monde agricole : les impacts sur la quantité et la qualité de l'eau vont au-delà de la seule question des nappes souterraines, c'est tout le cycle de l'eau qui est touché. Ainsi, le milieu marin souffre de ces prélèvements massifs qui augmentent la concentration des polluants et menacent la qualité chimique des eaux et la biodiversité marine.

Comme le rappelle Jean-François Périgné de la Confédération paysanne : « *les conchyliculteurs (huîtres & moules) sont un peu comme les apiculteurs de la mer, nos animaux vivent dans le milieu dans lequel ils sont et qu'on ne peut pas maîtriser. Nous sommes totalement tributaires de la qualité des milieux. La qualité de l'eau est importante mais aussi la régularité de l'arrivée de l'eau douce en mer et donc de la quantité* »². L'ensemble des activités primaires et artisanales en mer sont affectées, de même que les professionnels du tourisme.

Pourtant, bien que jugées illégales, les constructions des bassines ont souvent continué et les captages d'eau se poursuivent encore à l'heure actuelle. En outre, lorsque les recours sont en cours, ils n'ont pas d'effet suspensif et n'impliquent donc pas l'arrêt des travaux, requérant une vigilance accrue des défenseurs du vivant.

Dans le cas des mega bassines, comme souvent, ce sont les intérêts économiques qui priment sur la protection des écosystèmes et de leur valeur intrinsèque, mais aussi et simplement sur le respect du droit fondamental à un environnement sain et d'un accès à tout.es à l'eau potable. Rappelons que la sixième limite planétaire, l'eau douce, a été dépassée en 2022.



Photo : ©Bassines non merci



« **Les milieux aquatiques sont interdépendants et il faut donc voir la question des méga bassines d'un point de vue global, de la source à la mer, qui inclut l'ensemble des métiers concernés. Cela nous permettra de prévenir les**

conflits liés à l'usage de l'eau, de préserver la biodiversité et de rester dans un cadre territorial cohérent, qui comprend à la fois l'eau douce et l'eau marine. » Caroline Roose

DES DROITS POUR LES ÉCOSYSTÈMES MARINS

Les projets de méga bassines font quasi systématiquement l'objet de recours contentieux portés par des associations environnementales locales, soucieuses du respect des principes environnementaux, et mettant en évidence l'incohérence de ces projets avec les normes climatiques et environnementales à l'échelle locale, comme nationale ou européenne.

« **Pour un accès à la justice effectif et pour une protection efficace des ressources en eau, nous devons assurer la possibilité d'aller en justice au nom des écosystèmes et reconnaître leurs droits d'exister, de persister, de maintenir et de se régénérer. Requérir le respect des droits à l'eau et du droit de l'eau requiert de cesser l'appropriation-destruction des méga bassines pour les profits d'un petit nombre.** » Marie Toussaint



2. Ibid., p. 53



AVENIR DE LA PÉTITION « BASSINES NON MERCI » AU PARLEMENT EUROPÉEN

En 2021, le collectif « Bassines non merci » a présenté une [pétition](#) dénonçant les méga bassines et la violation de nombreuses directives dont la directive-cadre européenne sur l'eau. La pétition rappelle que les méga bassines, financées à 70 % par des fonds publics français et européens, sont disproportionnées, au vu du nombre limité de bénéficiaires, et très coûteuses.

La Commission européenne a répondu en indiquant prendre « *très au sérieux ce cas* ». Elle a demandé à la France d'améliorer le contrôle des eaux souterraines, [de présenter « de manière transparente »](#) le calcul des coûts financiers et environnementaux du projet et de lutter contre les « *captages excessifs* ». Elle a rappelé [les nombreuses infractions de la France](#) en ce qui concerne l'application des directives européennes sur l'eau notamment par rapport à la directive-cadre sur l'eau et aux directives eau souterraine, eau potable, nitrates, habitats et oiseaux. Elle précise que « *dans le cas où le programme de construction de réservoirs empêcherait les masses d'eau concernées d'atteindre le bon état, cela constituerait une infraction à la directive-cadre sur l'eau* », sauf si une dérogation, dûment justifiée, est faite.

Depuis juillet 2022, malgré un accord trouvé entre parlementaires européens pour relancer les autorités françaises, le dossier reste à l'arrêt. Une visite en France, qui pourrait permettre de le faire avancer, est bloquée par les membres de LREM et les socialistes, qui soutiennent respectivement le gouvernement français et la région Nouvelle-Aquitaine, dont le président socialiste, Alain Rousset, est probassines.

©Délégation Europe écologie - janvier 2023

NOS DEMANDES

Aujourd'hui, il est urgent de s'attaquer aux causes et pas seulement aux conséquences de la mauvaise gestion de l'eau. Cela implique, notamment, de s'orienter vers des pratiques agricoles moins gourmandes en eau.

→ Déplacement de la commission des pétitions (PETI) du Parlement européen dans le marais poitevin pour pouvoir faire avancer le dossier des méga bassines, à l'instar de ce que vient de faire le Président du Comité de bassin de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, Thierry Burlot, malgré la pression dissuasive de l'Etat.

→ Mettre en œuvre les recommandations de la résolution du Parlement européen sur les conséquences de la sécheresse portée par Benoît Biteau et adoptée en septembre 2022. Parmi ces recommandations, il est urgent de prioriser les solutions basées sur la restauration des zones humides sur les solutions technologiques. Les zones humides permettent, en effet, d'éviter des inondations dramatiques en période de crue, de recharger efficacement les nappes souterraines et d'assurer une épuration de l'eau remarquable.

→ Faire de la gestion juste et durable de l'eau une priorité dans les plans de relance européens.

→ Ouvrir les droits à l'irrigation à toutes les agricultrices et tous les agriculteurs, sur des critères de pratiques culturales, comme l'agroécologie.

→ Définir et aligner les politiques agricoles locales avec un projet de territoire.

→ Conditionner tout projet de méga bassine à un avis conforme du Conseil de gestion parc naturel marin pour prendre en compte les acteurs de l'eau en aval.

→ Garantir l'effectivité et l'applicabilité des décisions de justice.

→ Reconnaître des droits aux écosystèmes aquatiques menacés par le développement des méga bassines.



Pour aller plus loin

[Le site de « Bassines non merci »](#)

[Dossier sur les méga bassines sur le site de Benoît Biteau](#)

[Étude « La gestion de l'eau en agriculture – Que prévoient les plans de relance européens ? »](#)



TOUT SAVOIR SUR LES « NOUVEAUX OGM »

©Alex Deval

Le 5 juillet 2023, la Commission européenne a sorti sa proposition législative sur les nouvelles techniques génomiques (NTG). Le terme ne vous dit rien ? C'est bien normal et c'est pensé pour.

Les organismes génétiquement modifiés, dits « OGM », n'ont pas la côte dans l'opinion publique. Alors quoi de plus simple que de changer les lettres et de désormais parler de NTG ? Ces nouvelles techniques sont présentées comme de merveilleux outils pour, et c'est là qu'il faut s'accrocher, « [utiliser moins de pesticides](#) et [s'adapter au changement climatique](#) », selon les mots mêmes de la Commission.

Et la droite s'en donne à cœur joie : réduire l'usage des pesticides ? Hors de question ! Développer de nouveaux OGM pour réduire les pesticides, tout en, au passage, assouplissant fortement la réglementation sur les OGM ? Excellente idée !

Comme quoi nous ne sommes pas à un paradoxe près.

Mais la face cachée de ces « nouveaux OGM » n'a pas vraiment de quoi faire rêver : entre accaparement de la biodiversité, danger pour la santé, non-maîtrise des techniques, conflits d'intérêt dans les publications scientifiques, contamination potentielle des cultures, utilisation des pesticides, absence d'étiquetage, perte d'autonomie des agricultrices et des agriculteurs... l'avenir que l'on nous propose a tout d'une dystopie.

Retour sur le combat de **Benoît Biteau**, **Michèle Rivasi** et **Marie Toussaint** au Parlement européen pour préserver la législation actuelle face aux tentatives toujours plus démesurées des lobbys.

« Plutôt que d'appliquer la loi, la Commission européenne propose, sous la pression des conservateurs européens, des député·e·s macronistes et de la FNSEA, de légaliser les nouveaux OGM. Elle veut ouvrir davantage le marché aux industries semencières, au détriment de la souveraineté alimentaire, de la biodiversité, de l'information des consommateurs et de l'autonomie et du revenu des paysan·ne·s. Le choix politique est clair : les profits brevetés de quelques-uns contre l'intérêt général. La bataille législative au Parlement européen ne fait que commencer. » Benoît Biteau



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les nouveaux OGM s'inscrivent dans la même logique que les anciens : il s'agit de modifier génétiquement des organismes. Dans les deux cas, le dépôt de brevets permet aux industries des semences de s'approprier le vivant. La différence entre la première vague d'OGM et la seconde vient des techniques utilisées. Les anciens OGM sont produits par transgénèse, ou insertion d'un gène d'une autre espèce dans un génome. Les nouveaux OGM s'appuient sur des [techniques balbutiantes d'édition du génome](#), comme CRISPER-Cas9, connu sous le nom de « ciseau moléculaire ». Malgré la « précision » proclamée de ces outils, le processus n'est pas entièrement contrôlé. Ces nouvelles techniques engendrent de nouveaux risques, trop peu étudiés et mal compris, comme [la chromothripsis](#), phénomène cataclysmique réorganisant de manière complètement aléatoire le génome.

En 2018, la Cour européenne de justice (CJUE) a tranché, au nom du principe de précaution, en soumettant les nouveaux OGM à la Directive européenne de 2001 sur les OGM. Pour rappel, « [le principe de précaution vise à permettre aux décideuses et aux décideurs de prendre des mesures de protection lorsque les preuves scientifiques relatives à un danger pour l'environnement ou la santé humaine sont incertaines et que les enjeux sont importants](#) ». Il est donc établi juridiquement que nous n'avons pas suffisamment d'expérience et de connaissance vis-à-vis de ces nouveaux OGM pour renoncer au processus d'autorisation de l'Union européenne, qui impose une évaluation des risques, la traçabilité et un étiquetage pour les consommatrices et les consommateurs.

Pourtant, face à la pression des lobbys de l'agroindustrie, des gros semenciers et de certains gouvernements, dont celui de la France, la Commission européenne propose aujourd'hui de créer deux catégories de plantes pour déréglementer la législation existante sur les OGM. Dans la catégorie 1, on trouverait les plantes génétiquement modifiées dont la Commission prétend que les modifications auraient pu avoir lieu naturellement. Pour cette catégorie, la Commission propose d'abandonner toutes les exigences légales existantes : plus aucune étude des risques pour les consommatrices et les consommateurs ou l'environnement, pas d'étiquetage, pas de traçabilité. La catégorie 2 comprend les autres nouveaux OGM, notamment les [plantes résistantes aux herbicides](#), qui devraient faire l'objet d'une autorisation assortie d'une évaluation « adaptée ».

L'APPROPRIATION DU VIVANT PAR UN PETIT GROUPE DE MULTINATIONALES

Comme le rappelle Vandana Shiva, philosophe, physicienne et activiste indienne, « *les semences sont le premier maillon de la chaîne alimentaire et incarnent des millénaires d'évolution et des milliers d'années de sélection par les agriculteurs, ainsi que la [culture de la libre conservation, \[de la solidarité\] et du partage des semences](#)* ». Les femmes occupent d'ailleurs « [une place centrale dans la sélection et la gestion des semences](#) » et elles ont joué un « [rôle essentiel dans la transmission des connaissances](#) » depuis des millénaires.

Malheureusement, ces dernières décennies, nous avons assisté à un effondrement de la biodiversité : « *des centaines de milliers de variétés végétales hétérogènes et de races locales, qui ont existé pendant des générations dans les champs des agriculteurs jusqu'au début du XXe siècle, ont été remplacées par un [petit nombre de variétés commerciales modernes et très uniformes](#)* ». Aujourd'hui, « [12 variétés végétales et 5 espèces animales fournissent à elles seules plus de 70 % de l'ensemble de l'alimentation humaine](#) ».

Les multinationales comme Bayer-Monsanto et Corteva déposent des brevets qui leur confèrent un pouvoir et une propriété absolus sur les semences.

Leur raisonnement est aberrant : dès qu'ils identifient un gène potentiellement intéressant, ils peuvent faire valoir leurs droits sur toutes les plantes - y compris sur les plantes sauvages - qui expriment ce gène.

Cela conduit à leur accorder monopole mortifère. En devant leur acheter toutes ces semences que nous souhaitons planter, nous devenons dépendants d'eux pour l'un de nos besoins les plus primaires : manger. Le [département de l'Agriculture des États-Unis \(USDA\)](#) le rappelle : les impacts négatifs de ce modèle sont nombreux et portent, notamment, sur les PME de la sélection végétale, sur les agricultrices et les agriculteurs...

Comme le souligne la [Via campesina](#), les droits des agricultrices et des agriculteurs de stocker, d'utiliser et de vendre les semences issues de leurs propres récoltes sont menacés et leur dépendance à l'égard de quelques grands producteurs de semences accrue.



« **Par l'utilisation des brevets, certaines multinationales s'approprient ce que nous avons de plus précieux : le vivant. La « révolution verte » a entraîné des ravages dans le monde**

entier et la ruine des agricultrices et des agriculteurs, contraint·e·s de s'endetter à des niveaux non soutenables pour acquérir les semences et leurs intrants associés. En Inde en 2009, un·e agriculteur/trice se suicidait toutes les 30 minutes.

Les nouveaux OGM s'inscrivent dans la continuité de ce modèle agricole dépassé. Ses conséquences sociales et écologiques ne peuvent être à nouveau ignorées. »

Marie Toussaint

CONTAMINATIONS : VERS LA FIN DU BIO ?

Dès que ces nouveaux OGM seront semés, la contamination de la filière bio sera totale car il n'y aura plus de traçabilité ni même de tests pour les détecter. Le pollen et les abeilles vont participer, malgré eux, à la dissémination de ces semences génétiquement manipulées. La cohabitation est impossible.

Pour IFOAM, cela reviendrait à « faire peser la charge d'une production sans OGM sur les opérateurs qui ne souhaitent pas les utiliser ». Le cercle est particulièrement vicieux : « plus il y a de semences OGM brevetées sur le marché, plus il devient difficile pour les sélectionneurs d'éviter la contamination génétique par ces semences et d'accéder à des semences non-OGM non brevetées ». C'est l'avenir de l'agroécologie qui est en jeu.

UNE SÛRETÉ NON DÉMONTRÉE

Les affirmations selon lesquelles l'édition de gènes est une technique de précision et que les résultats sont « identiques à ceux de la nature » sont souvent utilisés pour impliquer que les nouveaux OGM seront sûrs de par leur conception.

Bayer affirme que, par rapport à la sélection traditionnelle, l'édition de gènes est « plus simple, plus rapide et plus précise, sans impact sur la sécurité de la culture finale ». Et Corteva affirme que les plantes éditées par CRISPR sont « aussi sûres que les plantes trouvées dans la nature ou produites par la sélection conventionnelle ». La promesse est belle : plus simple, plus rapide, plus précis, mais aussi sûr que la nature. S'il a déjà été démontré que la rapidité n'était pas au rendez-vous, qu'en est-il de la précision ?

Loin de la précision tant vantée, l'édition de gènes

ne produit pas des résultats identiques à ceux de la sélection conventionnelle. En effet, si « la coupure initiale de l'ADN peut être ciblée sur une région spécifique du génome, le processus de réparation de l'ADN qui s'ensuit provoque des mutations indésirables à la fois sur les sites ciblés et non ciblés du génome ». Chez les plantes, « cela peut conduire à des changements de composition qui, selon les scientifiques, pourraient inclure la production de nouvelles toxines et d'allergènes ». Cela peut également aboutir « au transfert de gènes de résistance aux antibiotiques ou à des caractéristiques qui pourraient soulever des problèmes de sécurité alimentaire, d'environnement ou de bien-être des animaux ».

D'ailleurs, les scientifiques ont fait valoir que les risques liés aux nouvelles techniques de génie génétique pourraient bien être similaires, voire supérieurs, à ceux des méthodes de génie génétique existantes. Même le Dr Larry Gilbertson, scientifique chez Bayer, déclare qu'il y a pas « une différence fondamentale de risque entre ces deux technologies puisqu'il s'agit dans les deux cas de modifications de l'ADN ». Surtout, comme le souligne IFOAM (association internationale promouvant l'agriculture biologique), « si les partisans des NTG sont si sûrs de leur sécurité et de leurs avantages, pourquoi insistent-ils pour cacher leur utilisation dans la production alimentaire ? ». Les consommatrices et les consommateurs ont le droit d'être informé·e·s sur la nature des aliments qu'ils achètent.

NI SAUVER LE CLIMAT NI RÉDUIRE L'UTILISATION DE PESTICIDES

Contrairement à la promesse faite et relayée par la Commission de permettre d'avoir des cultures plus résistantes au changement climatique et nécessitant moins de pesticides, les nouveaux OGM ne pourront ni sauver le climat ni réduire l'utilisation des pesticides.

Rappelons-nous ces mêmes promesses pour les anciens OGM : « Monsanto avait développé un maïs transgénique GM tolérant à la sécheresse, commercialisé en 2011, mais le ministère américain de l'Agriculture a déclaré qu'il n'était pas plus efficace que les variétés sélectionnées de manière conventionnelle ».

D'autant plus que la sélection conventionnelle donne de très bon résultats. Des scientifiques associés à des agriculteurs dans un réseau de sélection participatif ont mis au point un blé résistant à la sécheresse, Jabal. Le tout sans OGM.

Le blé « *whiffy* », avait été génétiquement modifié

pour libérer une substance chimique présente dans la menthe afin de repousser les pucerons, « *ce qui s'est avéré être un échec, les [pucerons s'étant rapidement habitués à l'odeur](#)* ».

Aux États-Unis, [dans les 16 années qui ont suivi la dérégulation des OGMs, l'utilisation d'herbicides a augmenté de 239 millions de kilos](#). Idem au Brésil où la consommation de pesticides dans la culture de soja a été multipliée par 3 en 13 ans après la dérégulation des OGMs.

Il ne faut pas oublier que « *les entreprises de biotechnologie agricole qui promeuvent les nouveaux OGM sont également des entreprises agrochimiques et que leur [modèle d'entreprise repose sur la vente de semences accompagnées de pesticides et d'autres intrants chimiques](#)* ». Il est ainsi « *peu probable que les nouvelles techniques d'OGM réussissent là où les « anciens OGM » ont échoué* ». D'abord du fait du manque d'intérêt commercial pour les entreprises qui les produisent, mais aussi car « *les caractéristiques souhaitables telles que la résistance aux parasites et aux maladies et l'adaptation aux changements climatiques sont des [caractéristiques génétiquement complexes](#) qui ne peuvent être obtenues par la manipulation d'un ou de quelques gènes* ».

CONFLITS D'INTÉRÊTS SUR LES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Les lobbyistes pro-OGM qui ont tenté d'influer sur la décision de la CJUE en 2018 ont continué de faire pression par la suite sur la Commission européenne pour qu'elle propose une législation qui aille dans le sens de leurs intérêts commerciaux.

Si la représentation des intérêts commerciaux apparaît clairement pour certains groupes - Bayer a, par exemple, déployé entre [6 et 6,5 millions d'euros](#) en activités de lobbying en 2022 - d'autres les cachent volontiers en se faisant passer pour des scientifiques neutres. C'est, par exemple, le cas de l'Académie européenne des sciences et des humanités (ALLEA) qui déclare « *ne représenter aucun intérêt commercial* ». Pourtant, deux des quatre auteurs d'un rapport d'ALLEA prônant la dérégulation des OGM ont un [intérêt direct dans la commercialisation des OGM](#) en détenant des brevets ou des demandes de brevets sur des OGM.

D'autres organisations, comme l'Association européenne des sciences végétales (EPSO) ont des noms trompeurs. D'après une étude, [64 % du groupe de travail de l'EPSO sur les technologies agricoles](#) ont un intérêt direct dans la commercialisation des OGM.

Corporate Observatory Europe et les Amis de la Terre Europe ont déposé une plainte auprès de la Médiatrice de l'Union européenne concernant le travail de préparation de la Commission en amont de sa proposition. En effet, [le processus de consultation a été très partial](#) et a pris en compte le point de vue de l'industrie bien plus que celui de l'agriculture biologique, de l'environnement ou des groupes de consommatrices et de consommateurs.



« **Un grand nombre de scientifiques plaidant pour la dérégulation des OGM ont des conflits d'intérêts liés à la commercialisation des semences génétiquement modifiées. Autrement dit, à travers eux, ce sont les lobbys**

pro-OGM qui tiennent la plume et qui trompent le législateur. Ces propositions qui servent des intérêts agro-industriels sont présentées comme des recommandations scientifiques impartiales, ce qui est absolument intolérable. » Michèle Rivasi

Nos demandes

Enfin, l'édition de gènes est une diversion risquée et coûteuse des solutions éprouvées aux problèmes de la sécurité alimentaire et de l'agriculture que sont l'agroécologie et la sélection naturelle. C'est pourquoi nous demandons :

- la fin des OGM en agriculture et dans l'alimentation,
- que les nouveaux OGM restent encadrés par la Directive européenne de 2001 sur les OGM qui impose de passer par un processus d'autorisation de l'Union européenne, une évaluation des risques, une traçabilité et un étiquetage pour les consommateurs•rices,
- que soit promue une sélection de semences diversifiée et adaptée aux conditions locales, ainsi qu'une production agroécologique et la mise en œuvre des objectifs de la stratégie de la Ferme à la Fourchette
- que l'EFSA soit chargée d'étudier les effets de l'édition de gènes chez les plantes sur les êtres humains, les animaux et l'environnement en général,
- que les scientifiques et les organisations savantes aient l'[obligation de divulguer tout intérêt direct dans la commercialisation des OGM](#) lorsqu'ils participent à des discussions sur la politique européenne en matière d'OGM.

TOUT SAVOIR SUR LE FINNING

Entre 2021 et 2022, l'initiative citoyenne européenne (ICE) intitulée « Stop Finning » a réussi à réunir plus de 1,1 million de signatures de soutien à travers l'Union européenne. C'est une excellente nouvelle pour le bien-être animal et pour la biodiversité !

Une ICE est un moyen pour 1 million de citoyen·ne·s européen·ne·s, d'au moins 7 États membres, d'interpeller les institutions européennes sur le sujet de leur choix.

« Stop finning » n'est que la 8e ICE à franchir le cap de soutiens requis. Au Parlement européen, **Caroline Roose** et **Tilly Metz**, députée européenne écologiste luxembourgeoise, se sont engagées pour soutenir le mouvement citoyen et mettre fin à cette pratique barbare.

LE FINNING, C'EST QUOI ?

Le finning, également connu sous le nom de « pêche aux ailerons », est une pratique violente et cruelle qui consiste à couper les ailerons des requins vivants, après leur capture, dans le but d'en faire commerce.

Le corps des requins est ensuite rejeté à la mer, afin de gagner de l'espace sur les bateaux et de ne rapporter que ce qui vaut le plus cher.

Les animaux restent généralement parfaitement conscients de leur découpe puis lorsqu'ils sont rejetés à la mer. [Incapables de continuer à nager](#), ils coulent au fond de la mer pour y suffoquer, se vider de leur sang ou être dévorés. Les raies connaissent le même sort pour leurs nageoires.

Environ [73 millions de requins](#) meurent chaque année dans le monde exclusivement pour leurs ailerons. Le commerce des ailerons est particulièrement lucratif : ils sont vendus au prix fort de [1 000 dollars le kilo sur les marchés asiatiques](#), notamment en Chine, à Hong Kong, à Taiwan et en Thaïlande. La soupe d'ailerons de requins est notamment très prisée dans certains pays, pas tant pour son goût que pour le prestige social qui y est associé.

« Pour stopper l'hécatombe que subissaient les éléphants, nous ne nous sommes pas contentés d'interdire de leur retirer leurs défenses : nous avons totalement interdit le commerce de l'ivoire. Aujourd'hui, nous devons apprendre de cette expérience et interdire le commerce d'ailerons de requins. La Commission doit proposer une législation ambitieuse en ce sens. »
Caroline Roose



UNE LÉGISLATION INSUFFISANTE

Depuis 2013, le finning est interdit dans l'Union européenne grâce à la législation « Nageoires naturellement attachées ». Celle-ci stipule qu'il est interdit de débarquer des ailerons de requins seuls et que les ailerons ne peuvent être retirés du corps des requins [avant le débarquement de ces derniers](#). Une partie de la filière s'est adaptée en pêchant les requins entiers et en ne coupant les ailerons qu'après le débarquement. Les raies ne sont pas couvertes par la législation actuelle de l'Union européenne.

Malgré cette loi, l'Union européenne continue d'occuper un rôle clef dans la capture et la mutilation des requins et des raies. Une étude du Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) met en avant que [l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, la France et l'Italie](#) sont les pays européens ayant contribué le plus à l'approvisionnement de ce marché. Depuis 2017, [l'Union européenne fournit 45 % des ailerons achetés au niveau mondial](#), contre 28 % entre 2010 et 2017.

Il est interdit de pêcher et de vendre les ailerons d'espèces de requin protégées par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Mais à peine [un quart des produits dérivés du requin sont soumis à des contrôles d'importation et d'exportation](#) qui prouvent qu'ils proviennent d'une source légale et durable. Surtout, il est quasiment impossible pour les douaniers de distinguer avec certitude, dans un chargement de plusieurs tonnes d'ailerons détachés, quels ailerons ont été prélevés sur quels requins, si ces ailerons correspondent aux documents d'exportation fournis ou [si le finning a été pratiqué ou non](#).

La persistance d'un commerce légal d'ailerons de requins permet donc le blanchiment d'ailerons illégaux, issus soit d'espèces protégées soit du finning. Tant que le commerce des ailerons de requins se poursuivra, le finning aura de beaux jours devant lui. Plusieurs pays, comme le Canada, le Royaume-Uni, l'Autriche, les États-Unis et plusieurs nations du Pacifique, ont donc déjà franchi le cap de l'interdiction du commerce d'ailerons de requins.



L'URGENCE DE METTRE FIN À CETTE PRATIQUE BARBARE

Au-delà de l'enjeu de bien-être animal, le commerce d'ailerons de requin a aussi un impact catastrophique sur les populations de requins et de raies : plus d'un tiers des espèces de ces populations sont aujourd'hui menacées d'extinction et 70 % des requins océaniques ont disparu au cours des 50 dernières années.

Comme les requins sont en haut de la chaîne alimentaire, leur disparition a des conséquences dramatiques sur la régulation des autres espèces de poissons et sur la santé des écosystèmes marins, eux-mêmes essentiels pour la résilience des océans. Si nous ne réussissons pas à préserver les océans, nous menaçons l'oxygène sur Terre - car les océans produisent 50 % de l'oxygène que nous respirons -, nous menaçons l'un de nos derniers remparts contre l'accélération du changement climatique - car les océans absorbent le CO₂ que nous émettons - et nous menaçons la sécurité alimentaire de centaines de millions de personnes.



« Une nouvelle loi européenne qui interdirait le commerce d'ailerons de requins ne répondrait pas seulement à la demande formulée par plus de 1,1 million de citoyens européens, elle permettrait aussi de préserver les requins et le rôle essentiel qu'ils jouent pour l'équilibre des écosystèmes maritimes, dans l'UE et à travers le monde entier. » Tilly Metz

NOS DEMANDES

L'Union européenne doit répondre positivement à la demande des citoyennes et citoyens européens et interdire le commerce d'ailerons de requins. La législation « Nageoires naturellement attachées » devrait aussi être étendue aux raies.

Le but, à terme, serait d'obtenir l'interdiction du commerce d'ailerons au niveau international. Il faut aussi agir, dès à présent, en faisant appliquer les réglementations existantes sur la protection des requins et des raies au niveau européen et international.

Nous devons également privilégier les techniques de pêche limitant les captures accidentelles et mettre fin à la surpêche.

Le 5 juillet, la Commission européenne a publié sa réponse à la demande des citoyen·ne·s. Si elle reconnaît le rôle crucial des requins pour les écosystèmes et reconnaît que beaucoup d'espèces sont dans une situation plus qu'inquiétante, elle estime, par contre, qu'elle n'a pas assez de données pour proposer dès maintenant l'interdiction du commerce d'ailerons et a décidé de lancer une étude d'impact pour étudier les conséquences de l'interdiction. Nous sommes convaincu·e·s que cette étude montrera le bien-fondé de l'interdiction du commerce d'ailerons de requins pour protéger les requins et la biodiversité marine. Nous resterons mobilisé·e·s !

TOUT SAVOIR SUR L'EXPLOITATION MINIÈRE DES GRANDS FONDS MARINS

Grâce à la mobilisation des eurodéputé·e·s écologistes, le Parlement européen s'est positionné à trois reprises ces dernières années en faveur d'un moratoire international sur l'exploitation minière des fonds marins.

Le 17 janvier 2023, l'Assemblée nationale a demandé, à son tour, ce [moratoire](#). L'interdiction de l'exploitation minière des fonds marins ou, à défaut, la mise en place d'un moratoire, est d'une importance cruciale pour la biodiversité, le climat et même notre santé.

« La communauté scientifique internationale est unanime : un éventuel feu vert donné aux entreprises en juillet 2023 pour commencer à exploiter les grands fonds marins aurait des conséquences désastreuses. Alors que le monde est confronté aux impacts du changement climatique, de la pollution massive et des écocides, nous devons mettre un terme à cette course folle. » Marie Toussaint



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les grands fonds marins se situent au-delà de 200 mètres de profondeur et de 200 milles nautiques (370 km) des côtes. Ils représentent [90 % du milieu marin](#) et jouent un rôle essentiel dans la régulation des émissions de CO₂ en agissant comme de véritables puits de carbone. C'est un monde largement inexploré et qui abrite une très grande diversité d'espèces et des [écosystèmes extrêmement fragiles et vulnérables](#).

Les grands fonds marins regorgent de gisements de métaux, comme le [cuivre](#), [le nickel](#) ou [le manganèse](#), qui sont couramment utilisés dans des applications industrielles et électroniques. Aujourd'hui, le travail d'expérimentation et d'exploration des sociétés minières est déjà en cours sur plusieurs sites, mais l'extraction des métaux des gisements à des fins commerciales n'est pas encore autorisée.

COMMENT LES FONDS MARINS SONT GÉRÉS ?

Dès les années 1960, les Nations Unies demandent que les ressources des fonds marins soient considérées comme le « [patrimoine commun de l'humanité](#) ». Le but est simple : éviter que les pays les plus avancés sur le plan technologique ne colonisent les fonds marins et ne détiennent le monopole sur ces ressources au détriment des pays en développement.

Depuis 1994, l'exploitation minière des grands fonds marins est [contrôlée par l'Autorité internationale des fonds marins](#) (AIFM). Chargée de « *protéger efficacement* » l'environnement marin face aux activités d'exploitation minière, l'organisation ne peut autoriser l'exploitation minière que si elle est faite « *dans l'intérêt de l'humanité toute entière* ».

Seulement, en juin 2021, l'entreprise minière The Metals Company et l'État insulaire de Nauru ont lancé un compte à rebours de deux ans à l'AIFM pour achever l'adoption des règles nécessaires afin d'ouvrir la voie à la [délivrance des permis d'exploitation des grands fonds marins](#). Si rien n'est fait, les premiers permis seront délivrés dès juillet 2023, même sans l'adoption du code minier associé.

Problème : l'indépendance de l'AIFM et sa capacité à préserver ce patrimoine commun sont remises en question. Une enquête réalisée par le New York Times révèle des [conflits d'intérêt](#). Des consultant·e·s et avocat·e·s employé·e·s par l'AIFM travaillaient auparavant pour les sociétés minières. De plus, alors que les pays en développement sont censés avoir accès aux données de certaines zones minières avant les entreprises, The Metals Company a obtenu les données cruciales en premier, grâce à la complicité de l'AIFM. L'entreprise a ensuite sécurisé le soutien de deux îles, dont Nauru, celle qui a activé la demande de délivrance des permis.

QUELLES SERAIENT LES CONSÉQUENCES DE L'EXPLOITATION DE CES FONDS ?

→ **Impacts sur la biodiversité :** l'exploitation minière entraînerait la destruction d'écosystèmes vulnérables, qui regorgent de biodiversité et dépendent, en grande partie, des nodules convoités pour leurs métaux. Les cétacés comme les baleines qui utilisent l'écholocation seraient menacés par la [pollution sonore et lumineuse](#) associée à l'exploitation.

→ **Impacts sur la pêche :** les impacts sur la biodiversité ne se limiteront pas au fond des océans. Selon WWF, la [pêche pourrait ainsi être touchée au niveau mondial](#), menaçant la principale source de protéines d'environ trois milliards de personnes. La pêche aux thons, qui figurent parmi les espèces les plus consommées en Europe, serait fortement impactée.

→ **Impacts sur le climat :** l'océan séquestre en moyenne 38 % du CO₂ émis dans l'atmosphère. L'exploitation entraînerait la [libération du CO₂ séquestré dans les sols océaniques](#) depuis des millions d'années, transformant l'océan en véritable bombe climatique.

→ **Impacts sur la qualité de l'eau et notre santé :** les panaches d'eaux usées, de sédiments et de [métaux résiduels déversés par les bateaux](#) pendant les opérations d'extraction pourraient s'étendre sur des centaines de kilomètres. Ces métaux toxiques pourraient se retrouver dans la chaîne alimentaire marine et par extension dans nos propres organismes.

Pour aller plus loin

Campagne « Ne sacrifions pas les fonds marins »

[Conférence sur l'exploitation minière des grands fonds au Parlement européen](#)

[Une note de la Deep Sea Conservation Coalition \(DSCC\)](#)

UNE NÉCESSITÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Comme de nombreux scientifiques l'affirment, les [gisements à terre connus et à découvrir sont suffisants](#) pour assurer la transition énergétique vers 100 % de renouvelables d'ici 2050.

Le développement d'une économie circulaire, de la sobriété et de l'efficacité énergétique, seront au cœur de cette transition. Nos poubelles deviendront certainement les prochaines mines du siècle.

BESOIN DE MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE EN FAVEUR DU MORATOIRE

L'exploitation des grands fonds marins va à l'encontre du droit international et des objectifs de développement durable que nous nous sommes fixés. Plus de [650 scientifiques de 44 pays](#) ont signé une demande de moratoire sur l'exploitation minière en eau profonde. Le Parlement européen et la Commission européenne se sont également prononcés en faveur du moratoire. La [déclaration parlementaire mondiale](#) initiée par **Caroline Roose, Marie Toussaint** et Ralph Regenvanu a été signée par 251 parlementaires de 51 pays. 21 États, dont la France (qui a changé sa position sur le sujet), l'Allemagne et le Canada, s'opposent aujourd'hui à cette exploitation. Plusieurs entreprises dont [Volkswagen, BMW, Renault, Ford, Samsung et Google](#) ont déclaré qu'elles ne s'approvisionneraient pas en minéraux provenant des grands fonds marins.



« L'exploitation minière des grands fonds marins est une aberration qui fait peser de graves menaces sur les Océans au nom d'intérêts économiques courts-termistes. Les effets sur la biodiversité marine et le climat seront graves

et durables et pourraient mettre en danger la sécurité alimentaire de milliards de personnes. Nous devons adopter un moratoire sans plus attendre et réaliser une réforme complète de l'AIFM. » Caroline Roose



TOUT SAVOIR SUR LA STRATÉGIE MACRORÉGIONALE POUR LA MÉDITERRANÉE

En mai 2023, le rapport d'initiative, porté par **François Alfonsi**, sur la stratégie macrorégionale pour la Méditerranée sera présenté au Parlement européen. Une telle stratégie a déjà été mise en place en mer Baltique, qui connaissait également de très hauts niveaux de pollution (notamment nitrates et phosphore), et pour laquelle il n'y avait pas de réelle approche coordonnée.

En moins d'une décennie, nous observons déjà de très belles avancées et il est temps de mettre en place une stratégie dédiée pour la mer Méditerranée, confrontée à ses propres défis. Nous sommes satisfaits d'avoir pu mener les négociations sur le sujet et il est maintenant essentiel de mettre en œuvre l'ensemble des recommandations du rapport.

« L'espace méditerranéen connaît une dégradation continue de ses données environnementales, climatiques, économiques et culturelles, depuis des années et même des décennies, et aucune politique menée séparément, par un État ou une région, aussi volontariste soit-elle, ne pourra résoudre les problèmes qui s'accumulent et qui mettent en péril son avenir. » François Alfonsi



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Une macrorégion est un [espace transnational](#) rassemblant plusieurs pays ou régions d'Europe (membres de l'Union européenne ou non) réunis autour de défis partagés. Une stratégie macrorégionale vise à encourager des initiatives et des projets contribuant au développement harmonieux du territoire macrorégional. Elle permet de garantir une réponse collective, solidaire et efficace aux catastrophes naturelles, comme les feux de forêts qui ont ravagé l'Europe ces dernières années. La Commission européenne est chargée de coordonner structurellement la coopération entre les différentes autorités politiques qui administrent cet espace.

UN ESPACE MÉDITERRANÉEN MENACÉ

Le bassin Méditerranéen se réchauffe 20 % plus vite que la moyenne mondiale et est exposé à la raréfaction des ressources en eau, à la perte de biodiversité et à des risques accrus de catastrophes, d'incendies, d'inondations et d'insécurité alimentaire.

La catastrophe de Mar Menor en Espagne en 2021, où [5 tonnes de poissons et autres crustacés avaient péri](#) du fait de la trop forte pollution en nitrates et en phosphore des engrais de l'agriculture, n'est qu'un exemple parmi d'autres des nombreuses pollutions environnementales en cours.

Cent dix millions d'Européens vivent dans ce territoire qui fait face à de multiples défis :

- 730 tonnes de déchets plastiques sont déversées chaque jour dans le bassin méditerranéen
- la mer Méditerranée est la mer la plus surpêchée du monde
- le transport maritime en Méditerranée, qui assure 20 % du commerce mondial dans une zone qui ne représente que 1 % de l'océan mondial, est à l'origine du déversement de 100 000 à 200 000 tonnes d'hydrocarbures chaque année
- la Méditerranée accueille 31 % du tourisme mondial sur moins de 6 % de la superficie mondiale

METTRE EN PLACE UNE ZONE « ECA » EN MÉDITERRANÉE

Le fioul lourd des navires est très polluant, avec une teneur en soufre plus de [3 500 fois supérieure à celle du diesel des voitures](#). En décembre 2022, l'Organisation maritime internationale (OMI) a donc entériné la création d'une zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules sur l'ensemble de la Méditerranée ou « zone SECA ». Mais ce standard est inférieur aux standards en application en mer du Nord et en Baltique qui bénéficient des zones ECA (« Emission Control Area »). En effet, contrairement aux zones ECA, les zones SECA ne couvrent pas les émissions d'oxydes d'azote, qui ont pourtant de forts impacts sur l'environnement et la santé car elles génèrent des émissions de particules fines.



« La création d'une zone SECA en Méditerranée est un premier pas dans la bonne direction. Il nous faut aujourd'hui aller plus loin et mettre en place une zone ECA. Elle pourrait, à elle seule, permettre d'éviter plus de 1730 morts prématurées par an dans le bassin méditerranéen. » Karima Delli

STOP AUX GIGA NAVIRES DE CROISIÈRE

Le giga navire de croisière la « Merveille des Mers », qui souhaitait accoster à Marseille, illustre bien l'absurdité du tourisme démesuré : [362 mètres de long, 15 piscines, un simulateur de surf, une patinoire, des robots à cocktail...](#)

Et, derrière cette image idyllique pour certains, se cache la réalité : un tel giga navire de croisière en escale émet autant de particules fines et d'oxyde d'azote qu'[un million de voitures](#).

Quand on sait que, chaque année en Europe, les émissions du transport maritime causent près de [60 000 morts et coûtent 58 milliards d'euros](#) aux services de santé, il semble juste d'interdire les giga navires de croisière qui contribuent à cette pollution de l'air.

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ MARINE EN DANGER

Le nombre de mammifères marins en Méditerranée a diminué de 41 % au cours des 50 dernières années et environ 80 % des stocks de poissons sont victimes de la surpêche. C'est la région qui possède la [plus forte proportion d'habitats marins menacés en Europe](#). Pour lutter contre la surpêche, il faut déjà mettre en œuvre la législation existante, notamment en appliquant la totalité des 30 % de réduction de l'effort de pêche d'ici 2025, et lutter contre la pêche illégale. Il faut aussi renforcer le réseau d'Aires marines protégées (AMP) en Méditerranée, avec de vrais plans de gestion et des hauts niveaux de protection. La [grande majorité des AMP dans la région](#) ne sont, en réalité, protégées que sur le papier. Les Zones de reconstitution des stocks de poissons (FRA) figurent parmi les outils à privilégier.



« En parallèle des actions pour lutter contre la surpêche et protéger vraiment les aires marines protégées, il est essentiel de soutenir la petite pêche artisanale en Méditerranée (quotas, sécurité sociale, fonds européens...) et les méthodes de pêche à faible impact. La protection de la biodiversité marine ne se fera pas sans les pêcheurs et pêcheuses. » Caroline Roose

NOS DEMANDES

→ Mettre en place une stratégie macrorégionale pour la Méditerranée regroupant trois stratégies distinctes mais coordonnées pour la Méditerranée occidentale, les mers Adriatique et Ionienne et la Méditerranée orientale. Cela ne pourra se faire sans la prise en compte et la participation active et substantielle des autorités locales et régionales compétentes.

→ Développer une zone ECA en Méditerranée pour réduire les émissions d'oxyde d'azote et de soufre

→ Interdire les giga navires de croisière

→ Mettre en place la législation existante sur la surpêche, lutter contre la pêche illégale, renforcer les aires marines protégées et soutenir la petite pêche artisanale.







#BringBackNature

Herbier de Posidonies dans la Méditerranée. [iStock.com/Damocean](https://www.iStock.com/Damocean)

L'accord UE-Mercosur : une menace pour la biodiversité

L'Union européenne et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) ont conclu un accord commercial en 2019 pour échanger davantage. Son processus de ratification devrait bientôt débiter.

En 2019 également, l'IPBES, la célèbre organisation mondiale de la biodiversité, a révélé un déclin sans précédent de la nature et une accélération du rythme d'extinction des espèces. Elle énumère cinq raisons principales à la destruction des écosystèmes naturels. Notre évaluation de l'accord UE-Mercosur révèle qu'il aggravera quatre d'entre elles car il ne contient aucune norme de durabilité sanctionnable.

« Alors que le rapport de l'IPBES a tiré la sonnette d'alarme en 2019 concernant l'aggravation rapide de l'état de la biodiversité, cet accord ne fera qu'aggraver le problème. »

Saskia Bricmont
Eurodéputée belge



L'accord UE-Mercosur va détruire les habitats naturels



L'IPBES dénonce la destruction directe d'habitats naturels pour créer des terres agricoles, des pâturages, des routes et des terrains résidentiels comme l'une des cinq raisons expliquant la perte sans précédent de la biodiversité.

L'accord UE-Mercosur augmentera les exportations de produits issus de la déforestation, tels que le soja, le bœuf et le bioéthanol, en provenance de la région du Mercosur. Les forêts seront rasées pour faire place à de nouvelles exploitations agricoles. Si l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur est ratifié, l'augmentation des exportations de bœuf devrait entraîner une hausse de 25 % de la déforestation dans la [région](#)¹. Aujourd'hui, au moins **20 % de l'Amazonie brésilienne** et **17 % de l'ensemble du bassin amazonien** ont déjà été déboisés. L'accord pourrait rapprocher la forêt de son point de basculement, qui se situe entre 20 et 25 % selon d'éminents scientifiques. Au-delà de ce point, l'Amazonie ne sera plus capable de se maintenir et pourrait se détruire progressivement.

La perte de vastes zones forestières a des répercussions sur le changement climatique, les populations autochtones et la biodiversité. La région du Mercosur abrite une incroyable richesse de biodiversité dans la forêt amazonienne, le Cerrado (Brésil) et les forêts sèches du Chaco (Argentine et Colombie). Selon des études, le Brésil est déjà l'un des pays dans lequel la production réservée à l'exportation entraîne la disparition du plus grand nombre d'espèces. L'impact du commerce du soja vers l'Union européenne, par exemple, est un facteur considérable de la perte d'habitats du fourmilier géant au Brésil.



L'accord UE-Mercosur va entraîner de la surpêche

L'IPBES dénonce également la surexploitation et l'épuisement de certaines espèces comme les poissons comme l'une des cinq raisons de la perte de la biodiversité.

1. Cette hypothèse repose toutefois sur le scénario selon lequel le Mercosur n'est que partiellement en mesure de remplir la totalité de son quota de 96 000 tonnes d'exportations de viande bovine. L'estimation d'une augmentation de 25 % de la déforestation concerne les terres nécessaires à l'élevage du bétail pour la carcasse complète de la viande bovine. L'Union européenne a, toutefois, tendance à n'importer que l'ailoyau, qui représente 19,6 % de l'ensemble de la viande bovine et, par conséquent, une augmentation directe de la déforestation de 5 %.

L'accord commercial UE-Mercosur supprimera les droits de douane sur les importations de poissons et de crustacés de la région du Mercosur vers l'Union européenne. Ces exportations ont été identifiées comme un facteur principal de l'extinction des pêcheries et peuvent expliquer en partie pourquoi **93 % du stock mondial de poissons** est surexploité. En Argentine, les expériences passées ont montré la probabilité que cet accord conduise à une surpêche, réduisant drastiquement les stocks de poissons.



L'accord UE-Mercosur va aggraver la pollution aux pesticides

L'IPBES référence également la pollution de l'environnement par les substances toxiques et nocives comme l'une des cinq raisons de la perte de biodiversité.

Le Brésil est, avec les États-Unis, le plus grand consommateur de pesticides au monde, dont plus d'une douzaine sont considérés comme très dangereux. En 2020, l'ONU a constaté que l'utilisation massive de pesticides au Brésil entraînait une perte massive de biodiversité, en particulier chez les abeilles. L'Argentine est également un gros consommateur de pesticides avec **240,000 tonnes d'herbicide glyphosate** utilisées en 2018, principalement pour la production de soja.

En abaissant les droits de douane sur les produits chimiques, l'accord UE-Mercosur permettra d'augmenter les exportations de pesticides et de produits agrochimiques de l'Union européenne vers le Mercosur, même ceux interdits dans l'Union européenne. En outre, l'accord augmentera les importations de l'Union européenne de produits agricoles fabriqués dans le Mercosur et contenant beaucoup de pesticides. L'accord conduira donc à une utilisation plus intensive de pesticides et de produits agrochimiques dans la région du Mercosur, aggravera la pollution de l'air, de l'eau et des sols et endommagera davantage ses écosystèmes fragiles.

Plus d'échanges commerciaux et plus d'espèces invasives



Enfin et surtout, l'IPBES a considéré les espèces invasives comme l'une des cinq raisons à la perte de biodiversité.

Tout comme le tourisme, le commerce international a un impact sur la biodiversité par l'introduction d'agents pathogènes, de parasites et d'espèces envahissantes. L'accord commercial UE-Mercosur aura un effet indirect provoquant une augmentation du nombre d'espèces invasives.

L'accord aggravera la perte de biodiversité et, par conséquent, mettra en péril l'ambition des valeurs de l'Union européenne et de ses objectifs environnementaux et sociaux.

L'accord UE-Mercosur : un impact dévastateur sur les forêts

Dans le cadre du Pacte vert et du plan d'action pour le climat, l'Union européenne s'est engagée à atteindre la neutralité climatique d'ici **2050** et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins **55 %** d'ici 2030. L'Union européenne s'est également engagée à réduire les émissions importées de GES dues à la déforestation. Or, l'accord commercial UE-Mercosur aggravera la déforestation et augmentera les importations de produits à risque pour la forêt, compromettant les promesses du Pacte vert.

L'Union européenne (UE) et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) ont conclu un accord commercial en 2019 pour échanger davantage. Son processus de ratification devrait être bientôt entamé.

Les experts craignent que l'accord n'augmente la déforestation dans la région du Mercosur. Le Brésil, le Paraguay et l'Argentine font partie des dix pays les plus touchés par la déforestation. Au Brésil, la déforestation de la forêt amazonienne a atteint en 2020 son plus haut niveau depuis 12 ans.



Le pilier commercial de l'accord vise à augmenter les exportations de bœuf, de soja, de bioéthanol (principalement dérivé de la canne à sucre) et d'autres produits agricoles du Mercosur vers les pays de l'Union européenne. Malheureusement, il a été prouvé que ces trois produits sont les principaux moteurs de la déforestation.

Toutes les trois minutes, l'équivalent d'un terrain de football de forêt tropicale est détruit à cause des importations de produits du Mercosur vers l'Union européenne.

Plus de bœuf du Mercosur dans les assiettes européennes, c'est plus de déforestation



Le commerce du bœuf est directement lié à l'augmentation de la déforestation en Amérique du Sud, en particulier au Brésil. Pour répondre à la demande croissante de l'Union européenne en bœuf provenant de la région, les forêts sont abattues pour multiplier les élevages de bétail. Au Brésil, au moins **17 %** des exportations de bœuf vers l'Union européenne sont directement liées à la déforestation illégale.

L'accord UE-Mercosur portera les importations de bœuf vers l'Union européenne à **99 000 tonnes** par an, ce qui augmentera la demande de terres réservées aux élevages dans les pays du Mercosur et contribuera à accentuer la déforestation.

L'évaluation d'impact environnemental de la Commission européenne a conclu qu'une augmentation de la production de viande peut être découplée de la déforestation, mais l'analyse est basée sur la politique environnementale du Brésil avant 2012. L'étude ignore largement les dernières accélérations de la déforestation et la dégradation de l'environnement dans le pays.

Une étude d'experts commandée par le gouvernement français montre qu'en cas de ratification de l'accord UE-Mercosur, l'augmentation des exportations de viande bovine pourrait entraîner une déforestation supplémentaire de **25 %** dans la région¹.



Importer plus de soja sud-américain, c'est plus de déforestation

Les fèves de soja sont le deuxième produit le plus exporté par la région du Mercosur. Elles servent principalement à nourrir les animaux dans l'Union européenne. Pourtant, seuls **13 %** des importations de soja de l'Union européenne sont considérées comme non-issues de la déforestation. En Argentine, la province de Córdoba - le cœur de la culture du soja - a perdu **95 %** de sa forêt indigène au cours des 20 dernières années.

L'accord UE-Mercosur baissera les taxes à l'exportation de soja actuellement appliquées en Argentine et au Paraguay. Il en résultera une réduction des coûts du soja pour les importateurs de l'Union européenne et donc une augmentation de la production et, par conséquent, de la déforestation.

Dans les pays du Mercosur, il n'existe pas de processus de traçabilité clair permettant de prouver l'absence de lien entre la production de soja et la déforestation.

Importer du bioéthanol, c'est plus de déforestation, au profit de l'exportation de voitures européennes



La canne à sucre est la principale source de bioéthanol produite dans la région du Mercosur. L'augmentation du besoin de terre pour produire la canne à sucre repousse les élevages vers d'autres terres déboisées pour cette raison. Ainsi, la production de bioéthanol contribue indirectement à la déforestation.

L'accord UE-Mercosur multipliera par six les exportations de bioéthanol du Mercosur destiné à alimenter les voitures européennes, en prévoyant l'exportation de **650 000 tonnes** par an. Le scénario le plus défavorable prévoit que l'accord conduise à une augmentation de **337 027 hectares** de production de canne à sucre au Brésil (soit deux fois la taille de Londres).

L'accord UE-Mercosur ne propose aucune solution pour lutter contre la déforestation

L'accord augmentera encore la déforestation et, par conséquent, mettra en péril l'ambition des valeurs de l'Union européenne et de ses objectifs environnementaux et sociaux.

« L'accord UE-Mercosur porte atteinte aux forêts du monde entier. Les lacunes de l'accord ne peuvent pas être résolues par des déclarations d'intention ou autres bricolages qui ne changent pas le contenu de l'accord lui-même. »



Anna Cavazzini
Eurodéputée
allemande

1. Cette hypothèse repose toutefois sur le scénario selon lequel le Mercosur n'est que partiellement en mesure de remplir la totalité de son quota de 96 000 tonnes d'exportations de viande bovine. L'estimation d'une augmentation de 25 % de la déforestation concerne les terres nécessaires à l'élevage du bétail pour la carcasse complète de la viande bovine. L'Union européenne a toutefois tendance à n'importer que l'ailoyau, qui représente 19,6 % de l'ensemble de la viande bovine et, par conséquent, une augmentation directe de la déforestation de 5 %.

L'accord UE-Mercosur : un accord au détriment du bien-être animal

L'engagement de l'Union européenne en faveur du bien-être animal

Dans le cadre de sa stratégie de la Ferme à la table, l'Union européenne va améliorer sa législation existante en matière de bien-être animal (sur l'abattage et le transport des animaux, par exemple). L'Union européenne proposera également un [label sur le bien-être animal](#) pour les produits alimentaires.

L'Union européenne et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) ont conclu un accord commercial en 2019 pour échanger davantage. Son processus de ratification devrait bientôt débiter.



selon
[l'Eurobaromètre](#)

L'accord commercial augmentera les exportations d'animaux vivants et de produits animaux (bœuf, volaille, porc, viande de cheval) vers l'Union européenne ainsi que les exportations européennes de produits laitiers vers le Mercosur.

Pour l'instant, l'accord n'exige pas des exportations du Mercosur qu'elles respectent toutes les règles de bien-être animal appliquée dans l'Union européenne¹. L'Union européenne se concentrera seulement sur l'audit et la certification des abattoirs du Mercosur pour garantir le respect des normes européennes. Sauf que la manière dont les animaux sont élevés et transportés dans le Mercosur ne relève pas de la procédure d'audit et de certification de l'Union européenne.

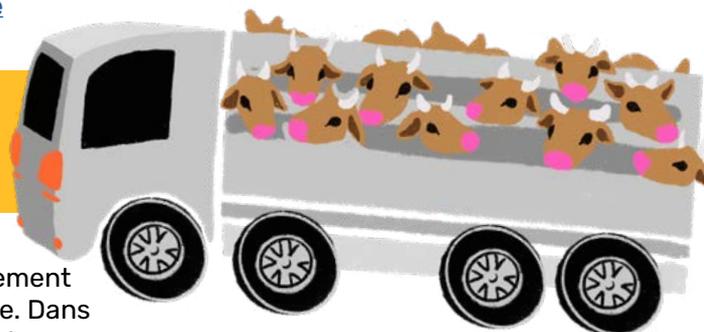
« Plus de 90 % des consommatrices et des consommateurs européens veulent que les produits importés respectent des normes de bien-être animal équivalentes à celles appliquées dans l'Union européenne. »

Un recul des normes sur le bien-être animal

Aujourd'hui, les [normes de bien-être animal](#) sont généralement plus faibles dans le Mercosur que dans l'Union européenne. Dans le secteur brésilien de la volaille, par exemple, les normes de bien-être ne sont pas réglementées par la législation.

Par conséquent, l'accord commercial pourrait augmenter le nombre de produits entrant dans l'Union européenne et présentant des normes moins strictes, avec le risque que les producteurs européens commencent à s'opposer à toute réglementation plus stricte en faveur de la protection des animaux par crainte d'une concurrence inégale avec le Mercosur. Il n'y a d'ailleurs pas eu de nouvelle loi sur le bien-être animal dans l'Union européenne [depuis 2012](#).

L'accord UE-Mercosur facilitera l'exportation de vaches et de volailles vivantes vers l'Union européenne, ce qui suscite de graves inquiétudes quant à leurs conditions de transport.



1. https://www.eurogroupforanimals.org/sites/eurogroup/files/2020-11/2020_eurogroup_for_animals_mercosur_fr_0.pdf (pages 12 et 21). Une seule exception semble s'appliquer aux ovoproduits, dans laquelle l'UE aurait conditionné leur libéralisation au respect des normes européennes.



L'augmentation du nombre de fermes-usines dans le Mercosur

L'accord UE-Mercosur augmentera les exportations de viande bovine, ce qui entraînera la multiplication des [fermes-usines](#). Dans ces exploitations, les vaches sont confinées dans des parcs d'engraissement où elles sont nourries avec des céréales hautement concentrées. Leur régime alimentaire entraîne des maladies digestives et l'exposition à la poussière [affecte les voies respiratoires](#) des animaux.

L'accord augmentera également les exportations de volaille : **180 000 tonnes/an de viande de poulet** seront autorisées à entrer sur le marché européen. Cela représente presque le double de la quantité de poulet du Mercosur vendue dans l'Union européenne en 2018 et équivaut à la totalité de la production allemande ou française de viande de poulet. Au Brésil, les élevages de poulets sont souvent surpeuplés, avec une densité bien plus élevée que dans l'Union européenne². Dans les élevages de porcs, les femelles sont élevées dans des caisses de gestation, séparées de leurs porcelets, une pratique interdite dans l'Union européenne.

L'intensification de l'agriculture animale intensive, en plus d'être nuisible au bien-être des animaux, mène également à la résistance antimicrobienne, à la propagation des [zoonoses](#) (maladies animales transmissibles à l'homme) et à l'aggravation de la crise climatique.

Moins de forêts, moins d'animaux sauvages dans les pays du Mercosur

L'accord UE-Mercosur accélérera la déforestation de l'Amazonie et donc la disparition des écosystèmes. Cela touchera fortement les animaux sauvages.



Manuela Ripa
Eurodéputée allemande



« L'amélioration du bien-être animal dans le contexte de l'accord UE-Mercosur est primordial pour réduire la souffrance animale, la perte de biodiversité et le risque de pandémies. Améliorer le bien-être animal contribue à rendre notre société plus résiliente.. »

Si nous prenons au sérieux la crise climatique, la résistance aux antimicrobiens, la réduction de la souffrance animale et la durabilité de nos systèmes alimentaires, nous ne pouvons pas soutenir l'accord UE-Mercosur.

Nous devons interdire l'exportation d'animaux vivants, multiplier et améliorer les contrôles aux frontières de l'Union européenne et garantir un plus grand nombre d'audits indépendants dans les pays du Mercosur. Sans cela, la certification des viandes et la protection des consommatrices et des consommateurs seront sérieusement compromises.

L'accord menacera les normes en matière de bien-être animal et mettra en péril l'ambition des valeurs de l'Union européenne et de ses objectifs environnementaux et sociaux.

Nous devons agir maintenant pour empêcher cet accord dangereux !

2. La directive du Conseil de 2007 autorise 42 kg/m² mais seulement avec une dérogation et sous certaines conditions. 42 kg/m² est la norme couramment pratiquée au Brésil.

L'accord UE-Mercosur : l'accentuation des conflits et les atteintes aux droits humains

L'Union européenne (UE) et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) ont conclu un accord commercial en 2019 pour échanger davantage. Son processus de ratification devrait être bientôt entamé.

Un accord qui favorise l'agrobusiness au détriment des communautés indigènes



Le système agricole destiné à l'exportation dans les pays du Mercosur s'accompagne souvent de conflits extrêmement violents. En 2019, la région de l'Amazonie a connu **33 décès dus à des conflits pour les terres et pour la protection de l'environnement**. Le Brésil se classe troisième au monde en termes de meurtres d'activistes environnementaux, avec **24 morts en 2019**.

L'accord UE-Mercosur ne peut qu'accroître la déforestation et l'accaparement des terres, en augmentant les exportations de soja, de bœuf et de bioéthanol. Les populations indigènes risquent leur vie pour conserver leurs terres, leurs maisons et leurs moyens de subsistance contre les intérêts des grandes entreprises agroalimentaires. Pourtant, l'accord ne prévoit aucune clause contraignante sur les droits des peuples autochtones.

Le président brésilien Jair Bolsonaro a annulé les processus juridiques qui protégeaient le droit à la terre des communautés autochtones, en particulier la loi sur la démarcation, qui permettait de reconnaître et de protéger les terres des autochtones. Cela a conduit à une situation dans laquelle les autorisations foncières des indigènes peuvent être réexaminées et révoquées à tout moment.

Les droits des populations indigènes sont également violés au Paraguay où les éleveurs de bétail s'étendent sur leurs terres, ce qui constitue une menace pour leurs moyens de subsistance.



Enfin, l'accord UE-Mercosur augmentera l'utilisation des pesticides dans les pays du Mercosur. Cela aura un impact direct sur la santé des populations indigènes comme les communautés Mapuche dans le Gran Chaco en Argentine.

Malgré cette situation dramatique, l'accord ne fait mention que d'une version affaiblie des critères des Nations unies pour la protection des peuples autochtones.

« Cet accord ne protège pas suffisamment les droits des peuples autochtones, des agricultrices et des agriculteurs et des consommatrices et des consommateurs, dont la santé et la vie sont en danger. Il est inacceptable que les intérêts commerciaux prévalent sur les droits humains. Tant qu'aucune disposition suffisante sur les droits humains ni aucune sanction en cas de non-respect ne sera prévue dans l'accord, nous continuerons à nous opposer à sa ratification. »

Yannick Jadot
Eurodéputé français

Un accord en défaveur des travailleuses et des travailleurs



Le droit du travail n'est pas toujours garanti dans les pays du Mercosur. Au Brésil, depuis 1995, **55 000 travailleuses et travailleurs brésiliens** ont été sauvés par les inspecteurs du gouvernement de « situations similaires à l'esclavage moderne ». La majorité d'entre elles et eux travaillait dans le secteur de l'élevage.

Des rapports font état de travail forcé dans le secteur de la viande bovine, avec des fermes qui approvisionnent les plus grandes entreprises de viande du monde, mais qui rétribuent leurs ouvrières et leurs ouvriers avec des salaires de misère et les logent dans des habitations précaires sans toilettes ni accès à l'eau. **L'accord UE-Mercosur va augmenter les exportations de viande de bœuf. Pourtant, le texte ne prévoit aucune règle contraignante pour garantir que ces exportations seront produites selon des normes de protections des travailleuses et des travailleurs suffisantes.**

Les dirigeants syndicaux sont confrontés à des difficultés similaires. Au Brésil, en 2020, des représentants syndicaux ont fait l'objet d'arrestations arbitraires et ont reçu de multiples menaces de mort. Le Brésil n'a pas encore ratifié la convention internationale du travail sur la liberté d'association (OIT 87). Des violations régulières des droits des syndicats sont également signalées en Argentine et au Paraguay.

La politique commerciale de l'Union européenne ne doit pas donner libre cours aux violations des droits humains

L'augmentation des importations agricoles en provenance du Mercosur sans dispositions contraignantes garantissant le respect des droits des indigènes, des droits humains et des droits des travailleuses et des travailleurs est inacceptable.

L'accord UE-Mercosur mettra en péril les droits humains, ainsi que l'ambition des valeurs de l'Union européenne et de ses objectifs environnementaux et sociaux.





TOUT SAVOIR SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE

Dix ans après l'effondrement de l'immeuble Rana Plaza au Bangladesh, qui a fait plus de 1 100 morts et 2 500 blessé·es, les entreprises européennes ne sont toujours pas responsables du respect des droits humains et de l'environnement sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. Grâce au travail du groupe écologiste à l'Assemblée nationale entre 2012 et 2017, notamment celui de **Danielle Auroi**, la France a réussi à faire entrer en vigueur, dès 2017, une loi sur le devoir de vigilance.

Une législation similaire au niveau européen devrait bientôt voir le jour. Au Parlement européen, **Marie Toussaint** a suivi le dossier et les négociations au sein des commissions des Affaires juridiques (JURI - chargée du dossier) et de l'Environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI). **Damien Carême** et **Claude Gruffat** étaient rapporteurs pour le groupe Verts/ALE au sein, respectivement, des commissions de l'Industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE) et des Affaires économiques (ECON).

« Aujourd'hui, il est encore possible pour les entreprises plaçant des produits sur le marché européen de délocaliser leurs atteintes à l'environnement ou aux droits humains au-delà des frontières de l'Union européenne. »

De TotalEnergies, qui s'apprête à construire en Ouganda un immense oléoduc entraînant un déplacement forcé massif des populations, à BNP Paribas, qui finance la déforestation en Amazonie, les exemples ne manquent pas.

Presque dix ans après le drame du Rana Plaza, nous devons changer les règles qui régissent les activités des entreprises de sorte à ce que l'économie respecte, enfin, les droits du vivant, humains et non-humains. »

Marie Toussaint



LE DEVOIR DE VIGILANCE, C'EST QUOI ?

Le devoir de vigilance est un [processus que les entreprises devraient mettre en œuvre](#) pour identifier, prévenir et atténuer les impacts négatifs réels et potentiels de leurs activités et de leur chaîne d'approvisionnement, sur les droits humains et l'environnement.

Les chiffres sont édifiants : [50 millions de personnes vivent dans des conditions d'esclavage moderne](#) d'après l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et [160 millions d'enfants sont contraints de travailler](#).

L'empreinte carbone des grandes banques françaises représente près de 8 fois les émissions de gaz à effet de serre de la France entière.

Une législation sur le devoir de vigilance au niveau européen est une [demande de longue date](#) du groupe Verts/ALE qui est largement soutenue par les citoyen·nes européen·nes, comme le souligne une [récente étude](#) conduite dans dix États membres.

En 2022, la Commission européenne a proposé de faire une directive sur ce sujet. Les négociations ont été très compliquées au Parlement européen car la droite et l'extrême-droite, parfois alliées avec les libéraux, ont rivalisé d'inventivité pour tenter de supprimer le texte ou d'en réduire drastiquement la portée.

Nous avons finalement réussi à obtenir une version plus ambitieuse que celle initialement proposée par la Commission, à la fois en commissions et lors de l'adoption de la position de l'ensemble du Parlement européen en plénière, avant l'entrée en négociations en trilogues avec le Conseil et la Commission.

VERS UN CHAMP D'APPLICATION ÉLARGI

La position du Parlement européen prévoit que toutes les entreprises de plus de 250 employé·es et réalisant 40 millions de chiffre d'affaires annuel soient couvertes par la directive. C'est un pas en avant par rapport au seuil de 500 employé·es proposé par la Commission européenne (qui n'aurait couvert que 1 % des entreprises européennes) et un pas de géant comparé à la loi française qui limite ces obligations aux entreprises de plus de 5 000 employé·es en France ou 10 000 à l'étranger.

« Trop souvent les multinationales multiplient les sous-traitants, se lavant ainsi les mains des conséquences de leur production sur les conditions de travail de leurs employé·es tout autant que sur l'environnement et le climat. Hier, le Rana Plaza, aujourd'hui, le travail forcé des Ouïghours très largement présent dans les chaînes d'approvisionnement internationales des grandes marques de vêtements ou de voitures. Rien ne change. Les belles promesses des entreprises ne suffisent plus ! Pour que cessent les drames humains, les pollutions, les destructions du vivant, la responsabilité des multinationales doit être engagée de bout en bout. Couvrir le plus d'entreprises possibles avec cette directive est une des garanties qu'un maximum de personnes et d'écosystèmes soient protégé·es. »

Damien Carême



© Jaber Al Nuhian

Les secteurs considérés à haut risque sont clairement définis dans le texte du Parlement et incluent le secteur textile, les activités extractives et l'agriculture (comme le proposait déjà la Commission), mais aussi les secteurs financier, énergétique et de la construction.

L'inclusion du secteur financier dans le champ d'application de la législation a fait l'objet d'âpres négociations, dans la commission des Affaires économiques, dans la commission des Affaires juridiques, mais aussi au sein du Conseil de l'Union européenne où siègent les États membres. Dans leur position commune de décembre, ces derniers avaient choisi d'exclure une bonne partie des institutions financières de l'obligation de vigilance. Celles-ci ont pourtant un rôle majeur en rendant possible, via leurs financements, des projets ou activités nocives pour les droits humains et délétères pour le climat.

Le gouvernement français, parmi les plus farouches opposants à cette inclusion, avait alors largement manœuvré au sein du Conseil, engendrant ce résultat décevant où les banques et les marchés se situent au-dessus de toutes les lois.



« Les institutions financières ont un impact considérable sur le climat, la protection des droits humains et la biodiversité. On l'a vu avec EACOP (East African Crude Oil Pipeline - Oléoduc de l'Afrique de l'Ouest) et le refus de 24 banques et

23 compagnies d'assurances de s'engager à financer ce pipeline chauffé de Total en Ouganda et en Tanzanie...

La finance est bel et bien le nerf de la guerre de ces projets dommageables.

Dans leurs négociations, la France et certains États membres n'ont pas été à la hauteur, préférant couvrir leurs banques que de les mettre face à leurs responsabilités. En tant que Verts, nous avons demandé l'inclusion la plus large possible des institutions financières qui doivent être tenues responsables de leurs actes.

Ce fut une belle victoire de la commission des Affaires économiques sur ce dossier.

Un secteur financier qui respecte les humains, le climat et la biodiversité est une condition de base pour développer un commerce équitable et juste nord-sud et même nord-nord. »

Claude Gruffat

UNE RESPONSABILITÉ PRÉCISÉE

Nous avons réussi à renforcer les dispositions climatiques et environnementales dans la position du Parlement européen, notamment grâce à :

- l'ajout du changement climatique dans la définition générale des impacts environnementaux retenue par la directive (le climat était exclu du texte initialement proposé par la Commission) ;
- l'intégration de références à l'Accord de Paris et à la Convention Aarhus dans la liste des conventions internationales environnementales à prendre en compte par les entreprises lorsqu'elles réalisent leur devoir de vigilance. Néanmoins, ces ajouts se sont faits au détriment de la Convention sur la diversité biologique et celle sur les produits chimiques dangereux et les pesticides. Les références à ces textes ont été supprimées à la demande de la droite et des libéraux afin de réduire la liste. Nous espérons pouvoir les réintroduire dans le texte lors des négociations avec le Conseil. Elles figurent en effet dans sa position, tout comme la Convention Ramsar sur les zones humides ou la Convention Marpol sur la pollution marine par les navires.
- le renforcement de l'obligation pour les entreprises de mettre en œuvre des plans de transition climatiques en vue de limiter le réchauffement climatique et d'atteindre la neutralité climatique, alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris.

La position du Parlement prévoit également

- une attention particulière aux peuples autochtones et aux personnes vulnérables ;
- un nouvel article pour assurer l'engagement des parties prenantes dans chaque étape du processus de vigilance (de l'identification à la cessation des impacts, en passant par la prévention) ;
- des sanctions élevées en cas de non-respect par l'entreprise de ces obligations, au minimum 5 % du chiffre d'affaire annuel de l'entreprise.

À QUI REVIENT LA CHARGE DE LA PREUVE ?

Dans la position du Parlement, la responsabilité de prouver le non-respect du devoir de vigilance reste entre les mains des victimes et des citoyen·nes. Il leur revient donc de mener les investigations nécessaires, souvent ardues et coûteuses, pour démontrer que TotalEnergies ne respecte pas son obligation de protéger le climat. **C'est une de nos plus grosses déceptions.**

Nous avons néanmoins amélioré autant que possible le texte pour faciliter l'accès à la justice : un délai de prescription relevé à 10 ans, une possibilité pour les organisations mandatées de représenter des groupes de victimes affectées ou encore la possibilité pour le juge de prendre des mesures d'injonction et d'ordonner à l'entreprise de dévoiler certaines informations indispensables dans le cadre du contentieux.



« Au regard de l'état des forces en présence, les ressources étant disproportionnées entre des victimes souvent isolées et des entreprises à ramifications internationales, il aurait fallu renverser la charge de la preuve, et contraindre les entreprises à démontrer que leurs activités

ne causent aucun dommage humain et environnemental. »

Marie Toussaint



Nos déceptions

Dans la position du Parlement, nous n'avons pas réussi à obtenir les points suivants, que nous jugeons essentiels :

- une intégration complète et sans dérogation des institutions financières ;
- l'inclusion des PME dans le champ de la directive ;
- une approche de la chaîne de valeur dans son ensemble. Dans le texte du Parlement européen, la définition de la chaîne de valeur n'intègre pas l'utilisation et la gestion des produits par les consommatrices et les consommateurs.
- l'intégration aux obligations des entreprises du respect de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur les produits chimiques dangereux et les pesticides.
- une charge de la preuve supportée par les entreprises.

PROCHAINES ÉTAPES

Bien que nous n'ayons pas réussi à faire figurer l'ensemble de nos demandes dans la version finale du Parlement, le texte obtenu est une belle avancée par rapport à la proposition initiale de la Commission.

Malgré les multiples attaques de la droite et de l'extrême droite en plénière pour vider le texte du Parlement de sa substance et de son ambition, nous avons réussi à le préserver, même si un article précisant les obligations des dirigeants et administrateurs a été supprimé lors du vote en plénière.

C'est une belle victoire, mais la bataille n'est pas gagnée : il s'agira maintenant de trouver un compromis avec le Conseil, dont la position est bien moins ambitieuse, et de défendre toutes les avancées obtenues sur le texte.

Pour aller plus loin

[Le Radar du devoir de vigilance](#)

[Le Benchmark 2022 de la vigilance climatique des multinationales de Notre Affaire à tous](#)

[Le devoir de vigilance en matière de droits humains, Amnesty International](#)



TOUT SAVOIR SUR LES PROCÉDURES-BÂILLONS

Le 28 avril 2023, TotalEnergies a assigné Greenpeace France en justice, lui reprochant d'avoir diffusé des « [informations fausses et trompeuses sur les émissions de gaz à effet de serre déclarées par TotalÉnergies](#) ». L'étude publiée par Greenpeace affirme que la multinationale émettrait 1,637 milliard de tonnes d'équivalent CO₂, soit [quatre fois plus de gaz à effet de serre que ce qu'elle déclarait sur l'année 2019](#).

C'est l'exemple même d'une procédure-bâillon qui met en danger la liberté d'expression en poussant des organisations ou individus à l'autocensure, en les épuisant financièrement et moralement.

À la suite de la directive de 2019 relative à la protection des lanceurs d'alerte, du [rapport d'initiative du Parlement européen sur les procédures-bâillons](#) adopté en novembre 2021 et d'une mobilisation grandissante de la société civile sur ce sujet, la Commission européenne a publié, en avril dernier, un paquet législatif, comprenant une directive sur « les poursuites stratégiques altérant le débat public » (Strategic Lawsuits Against Public Participation - SLAPP, en anglais) et un ensemble de recommandations à destination des États membres pour faciliter l'harmonisation des systèmes juridiques en la matière.

« Nous devons urgemment protéger les gardien·nes de la démocratie, de la liberté d'expression et des droits fondamentaux. La directive proposée par la Commission est une nécessité absolue face à la multiplication des procédures-bâillons contre les journalistes, activistes, défenseuses et défenseurs de l'environnement et des droits humains.

Si le texte présenté par la Commission est une avancée importante, nous avons travaillé à relever son ambition au sein du Parlement européen pour permettre une protection efficace des victimes de procédures-bâillons. »

Marie Toussaint



UNE PROCÉDURE-BÂILLON, C'EST QUOI ?

Une procédure-bâillon, aussi connue sous le nom de « poursuite stratégique contre la participation publique » (SLAPP, en anglais), est une poursuite en justice engagée par des entités privées (comme des entreprises) qui souhaitent protéger leurs intérêts personnels, financiers ou leur réputation ou par des entités publiques ou étatiques pour protéger les positions des personnalités politiques ou des fonctionnaires.

Ceux qui déclenchent ces procédures fondent leurs plaintes sur différents motifs, le plus souvent la diffamation, mais aussi la protection des données, la protection de la vie privée et la propriété intellectuelle. Les accusé·es (lanceurs d'alerte, journalistes, activistes, ONG, défenseuses et défenseurs de l'environnement...) risquent des peines d'emprisonnement ou de lourdes sanctions financières.

Les procédures-bâillons s'appuient sur le droit national, mais elles peuvent être plus complexes et plus coûteuses à défendre lorsqu'elles sont délibérément intentées dans une autre juridiction. Le fait que le contenu des médias et journaux en ligne soit accessible dans plusieurs juridictions (dans un autre pays) peut, par exemple, ouvrir la voie au « *forum shopping* », une pratique qui consiste à saisir le tribunal le plus susceptible de donner raison à ceux qui lancent les procédures.

Le but d'une procédure-bâillon est simple : empêcher que des questions d'intérêt public soient mises en avant et débattues. Du fait de leur coût et du temps nécessaire pour y faire face, l'effet dissuasif des procédures-bâillons est plus large que l'individu ou l'organisation assigné·e en justice. Il devient plus difficile de dénoncer des abus et des crimes ou de faire valoir les droits humains, ce qui supprime le discours critique et sape l'engagement public.

Exemples de procédures-bâillons en Europe

Un rapport publié en 2022 par la Coalition against SLAPPs in Europe (CASE) a permis d'identifier [570 cas de procédures-bâillons déposées dans plus de 30 juridictions européennes](#) entre 2010 et 2021.

En France, au-delà de l'exemple de TotalÉnergies, les procédures-bâillons se multiplient et comprennent notamment :

- En 2011, la firme pharmaceutique Servier a initié une procédure en responsabilité civile pour dénigrement et tenté de faire interdire l'ouvrage du Dr Irène Frachon, *Médiator, combien de morts ?*, à cause de son titre.
- Suite à la plainte déposée par Sherpa contre Vinci Construction Grands Projets et sa filiale qatarie en 2015, sur les fondements de [travail forcé et réduction en servitude](#), Vinci a initié une série de procédures-bâillons contre l'association et deux de ses salariées, sur le fondement de la diffamation et de l'atteinte à la présomption d'innocence.
- En 2018, le groupe Bolloré a intenté une action en diffamation contre trois journaux (Mediapart, Le Point et L'Obs) et deux ONG (Sherpa et ReAct) qui se faisaient l'écho de plaintes de [villageois et d'agriculteurs du Cameroun accusant le groupe de s'accaparer leurs terres](#). Le groupe a attaqué en engageant plus de 20 procédures judiciaires.
- En 2014, Laurent Neyret, spécialiste du droit de l'environnement, a été poursuivi en justice pour diffamation par la société Chimirec. Il avait publié dans une revue juridique un commentaire de cinq pages sur le jugement de condamnation rendu par le tribunal de Paris à l'encontre de cette société pour diverses [pratiques contraires à la réglementation sur le traitement des déchets](#).

Le cas le plus connu au niveau européen est celui de la journaliste d'investigation maltaise Daphne Caruana Galizia, soumise à 47 procédures-bâillons, dont une pour un montant de 40 millions de dollars, au moment de son meurtre en 2017. Sa famille a hérité de l'ensemble de ces procédures. Les procédures-bâillons sont, en effet, souvent utilisées en combinaison avec des menaces à la sécurité physique.



« Le meurtre tragique de Daphne Caruana Galizia à Malte n'a pas seulement laissé une tâche persistante sur la démocratie et la société maltaises, il a également révélé l'état réel de la démocratie et de la liberté des médias dans l'ensemble de l'Union européenne.

Depuis son assassinat, la situation ne s'est pas améliorée dans l'Union européenne : d'autres journalistes ont été assassinés, les procédures-bâillons se multiplient et le cadre juridique européen est toujours inexistant. »

Gwendoline Delbos-Corfield



© Continentaleurope/Wikimedia

Et ailleurs dans le monde ?

Identifiées comme un phénomène croissant aux États-Unis dès les années 1980, les procédures-bâillons sont devenues une menace pour la liberté d'expression et d'information à travers le monde entier. Elles sont particulièrement importantes en [Amérique latine](#), avec 73 % des procédures-bâillons concentrées dans cette région depuis 2015. L'avocat Steven Donziger, défenseur historique des communautés autochtones de l'Équateur face à la pollution massive de Texaco-Chevron, a, par exemple, été placé presque [1 000 jours en détention arbitraire](#) aux États-Unis. Certains États comme le Canada et l'Australie ont déjà introduit des lois spécifiques pour se prémunir contre les procédures-bâillons et défendre les personnes visées.

Dans son rapport d'initiative sur la protection des journalistes dans le monde de 2023, le Parlement invite les pays tiers à prendre des initiatives anti-procédures-bâillons dans leurs propres juridictions. Cela implique, notamment, de limiter la portée des lois sur la diffamation ou la calomnie qui sont faciles à instrumentaliser.

« Que ce soit par des acteurs politiques ou financiers, les procédures-bâillons sont de plus en plus utilisées à l'encontre des journalistes dans le but de faire taire les voix critiques, de les effrayer ou de les épuiser pour qu'ils mettent fin aux enquêtes sur des questions d'intérêt public. C'est d'évidence un outil de censure par les puissants qui s'ajoute à l'arsenal des régimes autoritaires. En Égypte, par exemple, où le média indépendant Mada Masr ne cesse de devoir déjouer de tels procès. »

Mounir Satouri



LES LANCEURS D'ALERTE DANS LE MONDE AGRICOLE

Les lanceurs et lanceuses d'alerte sont généralement celles et ceux qui travaillent dans les entreprises responsables d'abus ou qui ne respectent pas la loi. Il en va de même dans le monde agricole où se sont souvent les agriculteurs et les agricultrices, premiers et premières concerné·es sur le terrain, qui peuvent tirer la sonnette d'alarme.

L'ouvrage *Silence dans les champs !* de Nicolas Legendre, journaliste pour Le Monde, souligne les menaces et intimidations dont sont victimes les agriculteurs et agricultrices ne souhaitant pas adhérer au modèle productiviste en Bretagne. Pour Nicolas Legendre « *l'enjeu n'est pas nécessairement de faire taire les voix discordantes, mais de produire l'autocensure chez la majorité* ». Cela conduit donc à un système « *verrouillé par le poids du silence* ». Une des 300 personnes interviewées dans le cadre de l'enquête le résume très bien : « *C'est pas la Corse ici. On te tue pas. C'est plus subtil. C'est sournois. La peur...* ».

Un exemple très parlant, en dehors de la Bretagne, est celui de Valérie Murat lourdement [condamnée pour dénigrement](#) en février 2021 après avoir dénoncé la présence de résidus de pesticides dans 22 vins du bordelais, dont 19 certifiés Haute valeur environnementale (HVE). Valérie Murat et son association « Alerte aux toxiques » ont dû verser 125 000 euros de dommages et intérêts au Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux et aux autres plaignants.



« La liberté d'expression, le droit à l'information, la protection de la santé humaine doivent précéder les intérêts privés ! Seule une protection efficace des lanceurs et lanceuses d'alerte mettra fin à ces procédures-

bâillons qui mènent à la perpétuation d'un système obsolète et toxique ! » Benoît Biteau

VERS UNE LÉGISLATION EUROPÉENNE

Pour lutter contre ces pratiques, la Commission européenne a présenté en avril 2022 un projet de directive anti-SLAPP. Le but serait de « [tuer les procédures-bâillons dans l'œuf](#) » avec le rejet rapide des demandes manifestement infondées, la possibilité d'ordonner au requérant de fournir une garantie financière pour les frais de procédure et/ou des dommages-intérêts, le renforcement de sanctions dissuasives contre l'auteur des poursuites et la mise en place d'une coopération judiciaire entre les États membres.

La proposition de la Commission est un pas important dans la bonne direction :

- Elle propose une définition large des personnes pouvant être visées par des SLAPP : toutes les personnes participant à la vie publique pourront être couvertes par la directive. Elle mentionne clairement les défenseuses et les défenseurs des droits humains et d'autres participant·e·s au débat public, tel·le·s que les universitaires et les chercheuses et les chercheurs.
- Elle introduit des dispositions concernant des règles communes sur le rejet anticipé des requêtes et les recours contre les procédures abusives et des mesures spécifiques pour les procédures « manifestement infondées ».
- Elle prévoit la possibilité pour une ONG ou une organisation sauvegardant les droits des victimes de prendre part à la procédure.
- Elle inclut dans le champ d'application les affaires portées devant des juridictions de pays en dehors de l'Union européenne.

Nos demandes

La proposition de la Commission n'est pas à la hauteur du rapport d'initiative du Parlement européen adopté en 2021. C'est pourquoi nous avons relevé le niveau d'ambition pour :

- que les mesures de protection soient autant financières, avec la création d'un fonds solidaire, que juridiques ou psychologiques, pour aider et soutenir les victimes de procédures-bâillons ;
- que les victimes puissent demander la réparation de l'ensemble de leurs dommages, matériels et immatériels, et qu'elles puissent être représentées en justice par des ONG spécialisées sur le sujet ;
- qu'il y ait une révision des instruments internationaux de droit privé (Bruxelles I et Rome II) pour lutter contre le « *forum shopping* » ;
- que plusieurs recommandations non contraignantes aux États membres soient intégrées dans la directive. Cela permettra une meilleure harmonisation au sein des États membres, notamment sur le plan de la formation des praticiens du droit, de la sensibilisation et du renforcement du financement et des ressources pour soutenir les victimes.
- que l'Union européenne promeuve dans ses relations avec les pays tiers les réformes législatives anti-SLAPP, déploie son service diplomatique pour assister aux procès des journalistes visé·e·s, fournisse un soutien financier et politique plus important à ces journalistes et ait une politique d'accueil pour les journalistes qui font face à ces persécutions.

Au-delà de cette directive, la lutte contre les procédures-bâillons doit aussi passer par **un accès à la justice et un droit à un procès équitable réellement effectif** au niveau européen.

La création d'un **devoir de vigilance en matière de droits humains et d'environnement** pour toutes les entreprises et la lutte contre la criminalité environnementale sont aussi des conditions indispensables pour prévenir et condamner les procédures-bâillons.





TOUT SAVOIR SUR L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS

En septembre 2022, la Commission européenne a proposé un règlement sur la liberté des médias qui se donne pour objectifs la mise en place de [garde-fous contre les ingérences politiques](#) dans les décisions éditoriales, l'indépendance et le financement stable des médias de service public, la transparence de la propriété des médias et la protection de l'indépendance des rédactions, notamment dans le contexte de concentration des médias observé à travers toute l'Europe.

Pourtant, un an plus tard, et alors que le texte est toujours négocié au niveau européen, la même Commission a validé l'acquisition de Lagardère par Vivendi, tout en affirmant simultanément que nous « *devons veiller à ce que les marchés de l'édition de livres et de la presse restent [concurrentiels et diversifiés](#), afin de favoriser une pluralité d'idées et d'opinions* ». Prisonnière des règles de concurrence qui constituaient la base légale de ce dossier, la Commission n'a pas pu empêcher une telle acquisition. Pourtant, loin d'être un simple produit de consommation, l'information est [un bien public](#) et constitue un des fondements de nos démocraties. Sans presse indépendante et diversifiée, les élections sont elles-mêmes menacées. Retour sur le combat de **David Cormand** et de **Gwendoline Delbos-Corfield** au Parlement européen pour défendre la liberté des médias.

« L'Europe n'est pas, pour le moment, suffisamment équipée juridiquement pour protéger sa démocratie et son écosystème médiatique de la prédation d'intérêts privés et de la concentration des médias. Parce que l'information est un bien public, je reste convaincu que les règles de concurrence ne peuvent pas être le seul paramètre pris en compte pour évaluer le bien fondé d'une vente, fusion ou achat de médias. »

David Cormand



CONTEXTE

La liberté et le pluralisme des médias sont des droits et des principes inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et dans la Convention européenne des droits de l'Homme. Ils sont essentiels à la démocratie et font partie des [valeurs fondatrices](#) de l'Union européenne. Dans son rapport de 2022 sur l'État de droit, la Commission exhorte plusieurs États membres à [prendre des mesures pour protéger la liberté et le pluralisme des médias](#) et, pour la première fois, elle formule des recommandations spécifiques à l'intention de chaque pays.

En effet, l'indépendance des médias est réellement en danger, comme le souligne le dernier rapport du Media Pluralism Monitor (MPM). Ce rapport met en avant le [manque de pluralisme des médias en Europe](#) et insiste sur le fait que « *la concentration du marché dans le secteur des médias traditionnels s'accroît, combinée au pouvoir de marché croissant de quelques intermédiaires numériques* ».

[Huit pays présentent un risque élevé en matière d'indépendance politique](#), dont trois sont des candidats à l'adhésion à l'Union européenne (Albanie, Serbie et Turquie) et les cinq autres sont membres de l'Union européenne (Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie et Bulgarie).

Le manque d'indépendance des médias a pour conséquence une faible confiance des citoyen·ne·s dans les informations qui leur sont présentées et déstabilise, in fine, la démocratie. Selon Reuters, il y a une vraie division entre le Nord et le Sud de l'Europe : en Finlande, 50 % des personnes pensent que les médias d'information sont politiquement indépendants. Ce taux tombe à [7 % en Grèce et 13 % en Espagne et en Italie](#). En France, seulement [21 % et 19 % des personnes pensent que les médias sont indépendants](#) de l'influence politique ou commerciale, respectivement.

INDÉPENDANCE VIS-À-VIS DES ACTIONNAIRES : LE CAS DE LA FRANCE

Comme le rappelle Julia Cagé, « *en France, l'ordonnance de 1944 rendait obligatoire [...] la publication sur chaque exemplaire de journaux du [nom des actionnaires et de leur profession](#). Ces règles n'ont, de fait, jamais été appliquées* ».

Aujourd'hui, [9 personnes se partagent 90 % des médias](#) dans le pays. Le rapport du MPM souligne le haut degré de concentration du paysage médiatique français et le fait que « *les types de conglomérats qui ont investi dans les médias depuis les années 1980 opèrent dans des domaines économiques qui dépendent fortement des marchés publics (armement), qui sont fortement réglementés par l'État (télécommunications, transports), ou dans lesquels l'État a des intérêts importants* ». Il rappelle que « *bien que la loi du 30 septembre 1986 ait été modifiée des dizaines de fois depuis sa création, ses dispositions anti-concentration [...] se sont avérées incapables d'arrêter la [tendance à la poursuite de la concentration oligopolistique](#)* ».

L'exemple le plus emblématique de cette concentration est sans doute l'expansion de l'empire Bolloré dans le secteur des médias : télévision et cinéma (groupe Canal+), presse magazine (groupe Prisma), édition (Editis), divertissement (Gameloft, Vivendi Village) et publicité (Havas Group). Il faut aujourd'hui y ajouter les radios et les titres du groupe Lagardère (Europe 1, Europe 2, RFM, le Journal du dimanche, Paris Match). Or, entre ces filiales, le groupe Vivendi valorise des « synergies » : par exemple, les magazines Prisma, dont les rédactions ont été largement vidées de leurs journalistes, sont utilisés pour promouvoir les clients et produits des autres filiales du groupe, au mépris de l'indépendance éditoriale. Comme le souligne Valentine Oberti ([Media Crash](#)), « *Vincent Bolloré est un cas à part parmi ces industriels qui possèdent des médias, parce qu'il poursuit un [objectif idéologique](#)* ».

Dans les médias Bolloré, le management par la censure et l'intimidation se complètent par l'imposition de lignes éditoriales et de figures issues de l'extrême droite : c'est ainsi qu'à peine le rachat du Journal du dimanche autorisé, Geoffroy Lejeune, soutien d'Eric Zemmour, était annoncé comme nouveau directeur de la rédaction. Pour le [MPM](#), cela lui permet d'exercer un contrôle politique indirect. D'autres exemples incluent Sébastien Thoen, licencié pour un sketch satirique sur CNews, l'imitateur [Nicolas Canteloup](#), qui travaillait depuis 16 ans à Europe 1, licencié après avoir critiqué Bolloré, et l'humoriste Christine Berrou dont une blague sur Éric Zemmour a été censurée. Nous observons finalement une « [triple réduction du pluralisme](#) : des programmes, des journalistes et du contenu ».

INDÉPENDANCE VIS-À-VIS DES GOUVERNEMENTS : LE CAS DE LA HONGRIE

En France, la suppression de la redevance audiovisuelle met bien des médias publics en difficulté. En cas de remplacement de la redevance par la TVA, leur indépendance vis-à-vis des élu·e·s serait menacée.

La situation en Hongrie est tout autre et peut s'analyser au prisme du projet autocratique du Fidesz, le parti au pouvoir depuis 2011. Le pluralisme des médias est, en effet, l'un des premiers piliers auquel le gouvernement s'est attaqué en 2012, en réformant la loi sur les médias peu après son arrivée au pouvoir.

Le [rapport du Parlement européen sur la situation de l'État de droit en Hongrie](#), adopté en septembre 2022 et pour lequel **Gwendoline Delbos-Corfield** était rapportrice, met en avant de multiples problèmes d'indépendance et de pluralisme des médias :

- fermeture de la station de radio indépendante Klubrádió,
- volumes importants de publicité publique qui permettent au gouvernement d'exercer une influence politique indirecte sur les médias,

- accès aux informations publiques restreint par les mesures d'urgence mises en place pendant la pandémie, rendant l'accès à ces informations plus difficile pour les médias indépendants,
- fonds consacrés au regroupement de plus de 470 médias sous l'égide de la fondation KESMA et aux médias publics utilisés à des fins de propagande gouvernementale ainsi que pour discréditer l'opposition et les organisations non gouvernementales (ONG),
- limogeage du rédacteur en chef du principal portail d'informations indépendant hongrois, index.hu, qui a entraîné la démission collective de plus de 70 journalistes pour dénoncer une ingérence manifeste ainsi que l'exercice de pressions gouvernementales sur leur média.

Comme le souligne Irene Khan, la [rapportrice spéciale des Nations unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression](#) : « *en exerçant une influence sur les organismes de réglementation des médias, en aidant les médias proches du gouvernement au moyen de fonds publics considérables, en facilitant la création et l'expansion de tout média avec une ligne éditoriale favorable au gouvernement et en ostracisant les organes médiatiques et les journalistes plus critiques à l'égard de celui-ci, les autorités ont délibérément remanié le paysage médiatique* ».



« En Hongrie, il n'y a pas de journalistes en prison ou attaqués physiquement ces dernières années. Toutefois, le gouvernement hongrois a mis en place d'autres moyens de s'en prendre au pluralisme et l'indépendance des médias, véritables piliers de la démocratie et de l'État de droit. Étouffer les médias, c'est étouffer la liberté d'expression et l'accès à l'information. Il est urgent d'agir rapidement. »
Gwendoline Delbos-Corfield

INDÉPENDANCE DES MÉDIAS ET GAFA : VERS LA FIN DES MÉDIAS D'INFORMATION ?

Les réseaux sociaux ont progressivement remplacé les sites d'information en tant que source principale pour les publics plus jeunes, avec [39 % des natifs sociaux \(18-24 ans\)](#) qui utilisent désormais les médias sociaux comme source principale d'information. Cette tendance à passer de plus en plus par les réseaux sociaux a déjà de nombreuses conséquences : comment les journalistes sont-ils rémunérés lorsque leurs articles sont partagés ? Comment les algorithmes définissent-ils les médias à afficher en priorité ? Comment définir la qualité d'un média ? Comment prévenir la désinformation ?

Plusieurs journalistes rappellent également que « *nous sommes entrés cette année dans une [nouvelle ère technologique](#), celle de l'intelligence artificielle, qui va fondamentalement transformer le journalisme et donner tout le contrôle de la distribution de l'information à une poignée de géants du web américains et chinois* ». Pour eux, les rédactions n'anticipent pas assez la manière dont les tendances émergentes impacteront l'info d'ici cinq à dix ans.



Nos demandes

→ Donner de nouvelles bases légales d'action à la Commission européenne pour juger les fusions/acquisitions des médias européens ;

→ Renforcer le règlement sur la liberté des médias pour atteindre les objectifs fixés par la Commission :

- * renforcer la transparence de l'actionariat car, pour l'instant, le texte propose seulement des obligations d'affichage, notamment, des propriétaires directs et indirects ou des bénéficiaires
- * renforcer l'indépendance des décisions éditoriales individuelles : les chef.fes de rédaction doivent avoir le dernier mot sur les décisions éditoriales et non l'actionnaire,
- * mieux protéger les médias dans leur rapport avec les plateformes et inclure des mesures ambitieuses pour la régulation de l'IA,
- * réviser l'ordonnance française de 1944, afin d'avoir une meilleure transparence sur les activités économiques et financières des actionnaires.

→ Amender la loi française de 1986 pour lutter contre la concentration oligopolistique des médias. Inclure dans cette loi le droit d'agrément : le changement de propriétaire d'un média ou d'un titre de presse doit être conditionné à l'aval d'une majorité de membres de la rédaction ;

→ Renforcer l'indépendance fonctionnelle de l'Autorité des médias en Hongrie.



VERS D'AVANTAGE D'AMBITION POUR LA JEUNESSE EUROPÉENNE

En France, plus d'une personne pauvre sur deux a moins de 30 ans. La précarité frappe de plein fouet la jeunesse européenne, fortement impactée par la pandémie, la guerre en Ukraine et l'inflation.

Payer ses études, en France ou à l'étranger, être correctement payé·e·s pendant un stage, trouver un emploi stable... les jeunes sont confronté·e·s à de multiples difficultés.

Au Parlement européen, le groupe Verts/ALE se bat pour mettre en place une transition écologique juste, afin que notre jeunesse ait le droit à un bel avenir. Retour sur l'engagement de **Mounir Satouri** et **David Cormand** pour faire avancer les droits sociaux et les opportunités pour la jeunesse.

REVENU MINIMUM EUROPÉEN

Dès 1992, le Conseil de l'Union européenne recommandait aux États membres d'instaurer un revenu minimum, équivalent du Revenu de solidarité active (RSA) français, pour les citoyen·ne·s exclu·e·s de l'emploi.

Pourtant, nous en sommes encore bien loin aujourd'hui : « *une majorité des États ont bien instauré des systèmes de protection mais ceux-ci sont, pour la plupart, très insuffisants et bien en deçà du seuil de pauvreté* ».

En France, le RSA est « accessible aux moins de 25 ans seulement s'ils sont parents ou peuvent attester qu'ils ont travaillé pendant au moins 2 ans (stages non inclus).

Pourtant, ailleurs en Europe, d'autres modèles existent : aux Pays-Bas, dès 21 ans, les jeunes peuvent aussi recevoir le revenu minimum à taux plein (1 195 € pour une personne seule et sans enfant).

En Belgique, les jeunes peuvent demander le revenu minimum dès 18 ans sous certaines circonstances : celles et ceux qui ne reçoivent plus de soutien de leur famille pour étudier ou qui grandissent dans une famille qui n'a pas les moyens suffisants ».

En France, une directive européenne sur le revenu minimum pourrait donc avoir un impact considérable sur le montant du RSA et les personnes qui pourraient en bénéficier.

La bataille pour le salaire minimum au niveau européen (Salaire minimum de croissance (SMIC) en France, à ne pas confondre avec RSA) a été longue et difficile, mais nous l'avons remportée.

Aujourd'hui, il nous faut donc bâtir sur ce succès pour mettre en place un revenu minimum européen. Véritable « [matelas de sécurité](#) », il permettra à de nombreux jeunes de stabiliser une situation difficile, de se reconstruire personnellement, de se former ou de libérer du temps pour chercher un travail.

Les écologistes ont poussé, depuis le début de la mandature, pour que ce revenu minimum européen soit [mis à l'agenda](#). Malgré l'opposition de la droite, nous avons réussi à obtenir au sein d'une résolution du Parlement européen, en mars 2023, la demande d'une nouvelle directive (législation contraignante) pour un revenu minimum dans chaque État membre.



« Laisser les jeunes faire la file devant des banques alimentaires alors qu'ils peinent à payer leurs études et cumulent les petits boulots

est une véritable honte ! La vie dans la dignité de millions d'Européennes et d'Européens précaires est en jeu. C'est pourquoi nous avons besoin de faire adopter une directive européenne sur le revenu minimum le plus rapidement possible. »

Mounir Satouri

INTERDICTION DES STAGES NON RÉMUNÉRÉS

Si les stages constituent un « [tremplin important pour l'insertion des jeunes sur le marché du travail](#) », ils créent aussi des inégalités profondes entre les étudiant·e·s, entre celles et ceux dont la famille ou les proches peuvent fournir de l'argent à leurs enfants pour compenser la non-rémunération ou la trop faible rémunération des stages et celles et ceux qui ne peuvent recevoir cette aide financière. Sans parler des jeunes en situation de rupture familiale.

Pendant que certain·e·s enrichissent leurs CV de stages réalisés pendant leurs vacances, d'autres doivent travailler pour pouvoir continuer à payer leurs études. Selon un Eurobaromètre, dans l'Union européenne, « [seuls 40 % des stagiaires ont reçu une compensation financière et plus de la moitié \(53 %\) estiment que l'indemnisation est insuffisante pour couvrir leurs frais de subsistance](#) ».

En plus d'accroître drastiquement les inégalités, l'idée même de faire travailler quelqu'un sans rémunération et, parfois, avec les mêmes responsabilités que celles d'un·e salarié·e est absolument inacceptable. Ces « faux stages » sont, en réalité, des emplois déguisés qui conduisent à une forme d'exploitation engendrant une réelle précarité pour les jeunes.

Saisi par le Youth European Forum, le Comité européen des droits sociaux, organe dépendant du Conseil de l'Europe, a récemment estimé que « [la possibilité de ne pas rémunérer les stages effectués en dehors du cursus scolaire violait la charte sociale européenne et son article relatif au droit à une rémunération équitable](#) ».



Une différenciation genrée peut aussi être observée pour le taux de rémunération du stage : ainsi les étudiant·e·s infirmières et infirmiers, en grande majorité des femmes, ne sont rémunéré·e·s qu'entre 1 et 1,70 euros de l'heure pour leur travail difficile en Ehpad, aux urgences, en gériatrie... comme si la santé, le social ou l'éducatif impliquaient une « dévotion naturelle » n'ayant pas besoin d'être justement rémunérée. Une drôle de façon de les remercier pour les services rendus lors de la pandémie... Nous demandons donc l'interdiction des stages non rémunérés et une meilleure rémunération de l'ensemble des stages, y compris ceux obligatoires dans le cadre du parcours étudiant.

VERS UN ERASMUS+ ÉGALITAIRE

Avec plus de 10 millions de participants, le programme Erasmus+ est l'une des grandes réussites de l'Union européenne.

Il permet aux jeunes de tous les États membres de se rencontrer, d'étudier dans un autre cadre que celui de leur pays d'origine, de découvrir de nouvelles cultures, de nouvelles valeurs et de se sentir Européen·ne·s.

Erasmus+ couvre l'enseignement supérieur mais aussi la formation professionnelle.

Malheureusement, il existe une véritable inégalité devant ce programme : les campagnes de promotion varient selon les États membres et au sein de ces derniers et les bourses versées dans le cadre du programme sont « loin d'être suffisantes pour couvrir l'ensemble des coûts de la vie étudiante. *Il est tout simplement impossible pour un·e étudiant·e de se loger, de se nourrir et d'étudier avec moins de 500 euros par mois* ». Comme pour les stages, ce sont à nouveau les proches et la famille qui permettent de pouvoir partir ou d'accéder à certaines destinations.



« **La révision du budget de l'Union européenne peut permettre d'augmenter les fonds alloués à Erasmus+ et les bourses perçues par les jeunes.**

Véritable opportunité pour renforcer la citoyenneté européenne, Erasmus+ doit devenir ce qu'il aurait toujours dû être : un programme égalitaire sur le plan de l'accès, sans discrimination de situation sociale ou de pays d'origine. La mobilité étudiante ne peut être l'apanage des plus aisé·e·s. » David Cormand

Nos demandes

- La mise en place d'une directive pour instaurer un revenu minimum européen. Elle permettra d'avoir des règles harmonisées sur cet équivalent du RSA dans chaque État membre.
- La fin des stages non rémunérés et la juste rémunération de l'ensemble des stages, même ceux obligatoires dans le cadre de la scolarité.
- L'augmentation des fonds et des bourses Erasmus+ et une attention particulière pour valoriser et rendre accessibles tous les programmes de mobilité auprès des jeunes issus de milieux défavorisés.



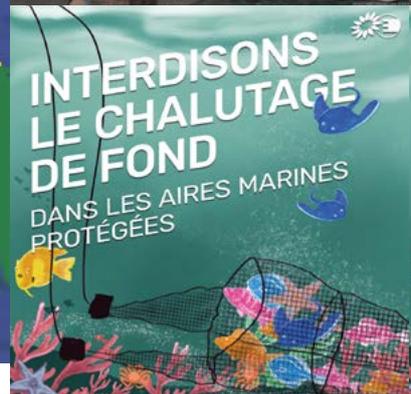
TABLE DES MATIÈRES

Tout savoir sur le pacte sur la migration et l'asile	3
Tout savoir sur le paquet de lutte antiblanchiment	5
Tout savoir sur les taxes juste pour augmenter le budget de l'Union européenne	7
Tout savoir sur le verdissement du budget européen	11
Tout savoir sur les méga bassines	14
Tout savoir sur les nouveaux OGM	18
Tout savoir sur le finning	22
Tout savoir sur l'exploitation minière des grands fonds marins	24
Tout savoir sur la stratégie macrorégionale pour la Méditerranée	26
L'accord UE-Mercosur : une menace pour la biodiversité	30
L'accord UE-Mercosur : un impact dévastateur sur les forêts	32
L'accord UE-Mercosur : un accord au détriment du bien-être animal	34
L'accord UE-Mercosur : l'accentuation des conflits et les atteintes aux droits humains	36
Tout savoir sur le devoir de vigilance	38
Tout savoir sur les procédures-bâillons	42
Tout savoir sur l'indépendance des médias	47
Vers d'avantage d'ambition pour la jeunesse européenne	51



Merci aux équipes des député•e•s européen•ne•s
et à l'équipe de la délégation

©Europe écologie juillet 2023
Parlement européen
Groupement Tournesol
Bât. ALTIERO SPINELLI
60, rue Wiertz / Wiertzstraat 60
B-1047 Bruxelles/Brussel
Belgique



europeecologie.eu

@euroecolos

@eurodeputes.europe.ecologie

euroécolos

europeecologie

